

2021



Bulletin Municipal n° 51



## Sommaire

• Mot du maire	p.02
• Calendrier des manifestations	p.03
• Renseignements pratiques	p.04
• Infos Marclopt	p.05 à 07
• Site Web - Illiwap	p.08
• Conseil municipal	p.09
• Commissions communales	p.10
• Le personnel de la commune	p.11
• Etat civil	p.12
• Paroisse	p.12
• Délibérations	p.13 - 19
• Budget	p.20 -21
• Travaux	p.22 à 24
• Cadre de vie	p.25
• Jeu Circino	p.25
• RPI	p.26 - 27
• Ecole	p.28
• Sou des écoles	p.29
• FNACA - CCAS	p.30
• Comité des fêtes	p.31
• Miss en forme - Tennis	p.32
• Téléthon	p.33
• Club de l'amitié	p.34
• Vie de Quartier	p.35
• Journées Portes Ouvertes	p.36 - 37
• Histoire	p.38 - 39
• Ordures Ménagères	p.40
• Calendriers Poubelles	p.41 - 42
• Gestion des déchets	p.43



## Le mot du Maire

Cher(e)s Marcloptaires,  
Bonjour à toutes et à tous,  
Cette année encore fût difficile, mais grâce à notre sérieux et notre détermination, la situation sanitaire s'est progressivement adoucie.

Malgré les efforts de nos associations, on regrette l'annulation de nos manifestations communales, synonymes de journées d'échange et de partage (repas des aînés, fête patronale...). Seules les célébrations commémoratives se sont déroulées en comité restreint.

J'espère que nos associations pourront agir en toute liberté, et que cette pandémie ne soit plus qu'un mauvais souvenir.

Je remercie le personnel communal, les agents des écoles, pour avoir pris toutes les mesures réglementaires qui ont assuré le bon fonctionnement de la commune.

Je remercie également les enseignants qui ont œuvré avec nous pour mettre en place le protocole sanitaire et assurer les cours.

Cette année, nous avons terminé et aménagé le local technique et associatif, réparé le toit de l'Eglise qui avait d'importantes infiltrations ; et en novembre nous avons commencé les travaux d'assainissement de la mairie jusqu'aux Patureaux, ce qui permettra la réalisation du carrefour de la RD1082 courant 2022.

Ces travaux vont perturber la circulation, j'espère que vous comprendrez ces désagréments.

Enfin l'année se termine. Cultivons l'espoir de pouvoir fêter Noël et la nouvelle année dans la sérénité.

Je vous adresse tous mes vœux de santé, joie, bonheur et succès pour 2022.

Je vous convie le 09 janvier à 11h aux vœux de la municipalité à la salle d'animation de Marclopt.

Bonne lecture à tous,

Le Maire

Mme Eyraud Catherine







## Calendrier des Manifestations 2022 Marclopt et St Laurent la Conche

(Sous réserve, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire)

### ★ JANVIER

- Vendredi 7 Assemblée générale du comité des fêtes de Marclopt.
- Dimanche 9  
Dimanche 9 Vœux du Conseil municipal de Marclopt.  
Assemblée générale du Club Auto Rétro de La Conche.
- Vendredi 21  
Samedi 22 Vente de pizzas du Sou des Écoles.  
Repas des aînés de Marclopt et de St Laurent La Conche.

### ★ FEVRIER

- Samedi 5 Soupe aux choux du Toranche Football Club.
- Jeudi 10 Vente de crêpes du Sou des Écoles.

### ★ MARS

- Mardi 1<sup>er</sup>  
Samedi 5 Carnaval à Saint Laurent.  
Soirée carnaval organisée par le Sou des Écoles.
- Dimanche 13 Rencontre du Club Auto Rétro de La Conche.
- Samedi 19  
Mercredi 30 Commémoration FNACA.  
Concours de belote du Club de l'Amitié de Marclopt

### ★ AVRIL

- Samedi 2 Soirée familiale du Toranche Football Club.
- Dimanche 10  
Dimanche 10 Brocante du Comité des Fêtes de Marclopt.  
Elections présidentielles (1<sup>er</sup> tour).
- Samedi 23 Sortie Karting du Comité des fêtes de St Laurent La Conche.
- Dimanche 24  
Mercredi 27 Elections présidentielles (2<sup>ème</sup> tour).  
Interclub du Club de l'Amitié de Saint Laurent La Conche.

### ★ MAI

- Dimanche 8 Commémoration Armistice du 8 mai 1945.
- Samedi 14 Vente de fleurs du Sou des Écoles.
- Samedi 21  
Samedi 27 Moules / frites du Toranche Football Club.  
Invitation au match de basket de Feurs.

### ★ JUIN

- Vendredi 3 Concours de pétanque du Comité des fêtes de Marclopt.
- Samedi 11  
Samedi 11 et Tournoi de foot du Toranche Football Club.
- Dimanche 12  
Dimanche 12 Sortie du Comité des Fêtes de Marclopt.  
Elections législatives (1<sup>er</sup> tour).
- Samedi 18 Assemblée générale du Toranche Football Club.

### ★ JUIN (Suite)

- Dimanche 19 Elections législatives (2<sup>ème</sup> tour).
- Mardi 21 Fête de la musique à St Laurent La Conche.
- Vendredi 24  
et Samedi 25 Fête des écoles de Marclopt et St Laurent La Conche.

### ★ JUILLET

- Vendredi 1<sup>er</sup> Concours de pétanque du Toranche Football Club.
- Dimanche 3 Exposition annuelle du Club Auto Rétro de La Conche.
- Samedi 16 et  
Dimanche 17 Fête patronale de St Laurent La Conche.
- Samedi 23 Concours de pétanque du Toranche Football Club.

### ★ AOÛT

- 27,28 et 29 Fête patronale de Marclopt.

### ★ SEPTEMBRE

- Samedi 3 Concours de Pétanque du Toranche Football Club.
- Samedi 10 Tournoi de l'Association de Tennis à Marclopt.

### ★ OCTOBRE

- Mercredi 26 Concours de belote du Club de l'Amitié de St Laurent La Conche.

### ★ NOVEMBRE

- Vendredi 11 Commémoration Armistice du 11 novembre 1918.
- Samedi 12 et  
Dimanche 13 Dîner spectacle de Dynamic Gym à Saint Laurent La Conche.
- Samedi 19  
Dimanche 20 Choucroute du Toranche Football Club.  
Rencontre du Club Auto Rétro de La Conche.
- Samedi 26 Journée de solidarité des associations de St Laurent La Conche.

### ★ DECEMBRE

- Dimanche 4  
Vendredi 16 Téléthon à Marclopt.  
Goûter de Noël du Sou des écoles.



## Renseignements pratiques

### Communauté de Communes

#### Forez-Est

13 avenue Jean Jaurès

42110 Feurs

Tél. 04 77 28 29 30

Fax 04 77 28 29 40

Site : [www.forez-est.fr](http://www.forez-est.fr)

#### Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi

De 9h à 12h et de 14h à 17h

### Environnement

Syndicat Mixte Aménagement et

Entretien Loire Toranche ( SMAELT) :

Tél. 04 77 28 29 33

Service Public d'Assainissement Non

Collectif (SPANC) : Tél. 04 77 28 29 32

### Service ordures ménagères

Tél. 04 77 28 29 36

### Déchèterie

La Communauté de Communes de Forez-Est possède un réseau de 5 déchèteries situées à : Chazelles-sur-Lyon, Epercieux-Saint-Paul (à la sortie de Balbigny), Feurs, Montrond-les-Bains et Panissières. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les usagers de Forez-Est peuvent se rendre à la déchèterie de leur choix.

Les horaires d'ouverture sont :

Lundi : 14h-17h30

Du mardi au vendredi : 8h30-12h /

14h-17h30

samedi : 8h30-17h30

Dimanche et jours fériés : Fermé

### PIG (programme d'intérêt général)

Depuis le 22 octobre 2014, un accompagnement individuel pour la rénovation de l'habitat est proposé aux propriétaires occupants comme bailleurs, éligibles aux aides de l'agence nationale pour l'habitat. Les aides mobilisables varient en fonction du projet et des ressources du foyer. Les objectifs de ce dispositif rejoignent ceux du Plan

Départemental de l'habitat validé par l'Etat et par le Département de la Loire à savoir:  
- Réhabiliter le parc ancien et lutter contre l'habitat indigne ou dégradé  
- Lutter contre la précarité énergétique (réalisation de travaux d'économie d'énergie).  
- Adapter les logements aux besoins des personnes en perte d'autonomie.  
Pour tout renseignement contactez :

### SOLIHA LOIRE

2 rue A Briand et de la Paix

42000 Saint Etienne

Tél : 04.77.43.08.80

Mail : [association@solih-loire.fr](mailto:association@solih-loire.fr)

### AUTRES STRUCTURES

#### Piscine Forez Aquatic

Allée du Parc 42110 Feurs

Tél 04 77 26 54 54

### HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi de 14h à 18h30

Mercredi de 8h à 12h30

Vendredi de 8h à 12h



Mme le Maire  
reçoit sur rendez vous

### Relais Assistantes Maternelles

Allée du Parc 42110 Feurs

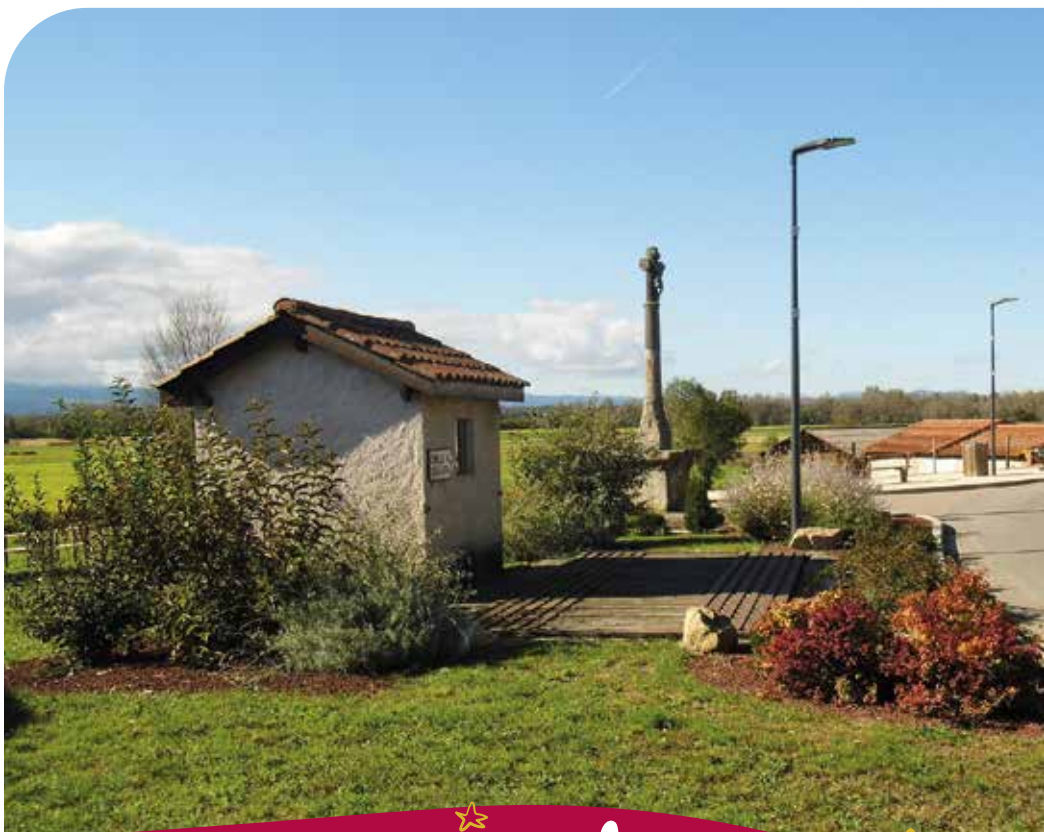
Tél. 04 77 27 17 30

### AMAVIE

Association de Médiation et d'Aide aux Victimes d'Infractions du Forez  
BP 248 - 73 avenue Mellet Mandard  
42173 St Just St Rambert Cedex  
Tél. : 04 77 55 45 12

### MEDIATEUR / CONCILIEUR

Chambre nationale des praticiens de la médiation  
23, rue Terrenoire 42100 St Etienne  
Permanence à Feurs :  
Tél. 04 77 27 40 00



## Infos Marclopt

### • NOUVEAUX HABITANTS

Afin de mieux vous connaître, nous vous invitons à venir vous présenter en mairie pour nous donner des renseignements sur votre foyer (adresse, date d'arrivée, composition de la famille).

Nous profiterons de cette visite pour vous donner diverses informations sur notre commune.

Un livre retraçant l'histoire de notre village vous sera offert.

La cérémonie des vœux du Maire, qui a lieu début janvier, peut être une bonne occasion de rencontrer les gens du village.

### • PRESSE LOCALE

Odile Gubien est votre correspondante locale pour le journal « Le Progrès ».

Email : gubienodile@orange.fr

Tel : 06 48 27 64 79

Pour les particuliers: naissance, mariage...

Pour les associations: annonces et compte-rendu d'évènements importants...

### • SÉCURITÉ DÉPANNAGE :

EDF: 0 810 333 142

GDF: 0 810 433 142

Sapeurs-pompiers : 18 ou 112

Samu : 15

Gendarmerie: 04 77 54 41 35

Police : 17

Sans abri : 115

Enfance maltraitée : 119

Femme maltraitée : 3919

### • CIMETIÈRE

Les personnes ayant des concessions arrivant à échéance sont priées de se présenter en mairie. Le renouvellement doit se faire dans les 2 ans qui suivent la date d'expiration. Après ce délai légal, et sans renouvellement, la tombe est considérée comme abandonnée et reprise par la commune.

	Durée	Prix
Concession simple	15 ans	175€
Concession simple	30 ans	300€
Concession double	15 ans	350€
Concession double	30 ans	700€
Case au colombarium	15ans	300€
Case au colombarium	30ans	600€

### • CARTES D'IDENTITÉ :

La validité des cartes d'identité est passée à une durée de 15 ans depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour les personnes majeures. Les cartes valides au 1<sup>er</sup> janvier 2014 sont automatiquement valides 15 ans, sans démarche particulière.

L'obtention de ce document ne peut plus se faire sur la commune. Vous pouvez faire une pré-demande sur le site :

<https://passeport.ants.gouv.fr/Service-associes/realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>

### • DÉCHETS :

Il est interdit de brûler les déchets verts à l'air libre, cela génère des émissions de substances toxiques pour l'homme, contribuant à la dégradation de la qualité de l'air et gênant le voisinage. Il est également interdit de déposer vos déchets verts et ordures diverses dans la nature. Les décharges sauvages sont interdites. Il est donc obligatoire d'emporter les déchets en déchèterie.

Les propriétaires ont l'obligation de tailler les haies jouxtant les propriétés privées et les voies communales. La végétation sauvage compromet la sécurité des riverains (2 mètres de hauteur maximum).

### • ASSAINISSEMENT

Raccordement au réseau : 2 400€ par branchement pour les maisons neuves.

### • SALLE D'ANIMATION DE MARCLOPT :

Tarif :

- Repas :	100€
- Apéritif :	50€
- Associations :	Gratuit
- Repas des classes :	Gratuit
- Le montant de la caution est fixé à	500€

Supplément de 20€ pour le chauffage entre le 01/11 et le 31/03

Nous vous rappelons que la salle de Marclopt est louée uniquement aux habitants de Marclopt et pour leur usage personnel. Il est strictement interdit d'employer une sono ou tout autre appareil sonore. Les usagers doivent libérer la salle à deux heures du matin.

La salle d'animation n'est pas louable le week-end de la fête patronale.

Renseignements et réservation au secrétariat de la mairie au 04 77 54 51 19

### • LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES DE ST LAURENT LA CONCHE POUR LES HABITANTS DE MARCLOPT :

Soirée privée :

Grande salle et Petite salle	330€
Petite salle	180€

Réunion :

Grande salle	Gratuit
Petite salle	Gratuit

Soirée familiale :

Repas	200€
Associations	200€

### • MATÉRIEL

La mairie informe qu'elle possède des tables et des bancs que les habitants de Marclopt peuvent emprunter gracieusement pour diverses occasions. Ce matériel doit être récupéré le vendredi matin et rendu le lundi matin. Il doit obligatoirement rester dans la commune.

Renseignements et réservations : secrétaire de Mairie au 04 77 54 51 19



## Infos Marclopt

### • CANTINE ET GARDERIE

Le prix du repas à la cantine est de 3.80€

Nous vous rappelons qu'il faut inscrire votre enfant la veille avant 10h.

La garderie est ouverte à tous les enfants, à partir de trois ans.

les horaires sont:

7h30-8h30 (lundi, mardi, jeudi, vendredi) à St Laurent : 1,50€.

16h30-17h30 : 1,50€ à Marclopt

17h30-18h30 : 1,50€ supplémentaire à Marclopt

### • NUISANCES SONORES

(arrêté préfectoral n° 2000/74 article 7). Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés avec des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne sont autorisés que :

les jours ouvrables de 8h30 à 12h / de 14h30 à 19h30

les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

### ZOOM SUR LES CHIENS ABOYEURS

Cette année encore, de nombreuses réclamations ont été déposées en mairie pointant du doigt des troubles du voisinage dus à certains chiens qui aboient de façon intempestive et prolongée.

Si aboyer est un comportement normal pour un chien, des aboiements continuels une grande

partie de la journée constituent un trouble anormal et peuvent déranger les voisins.

La loi ne pénalise pas directement cette nuisance mais peut sanctionner des maîtres qui ne prennent pas les mesures nécessaires pour éviter cette gêne. En effet une amende de 450€ peut être exigée à l'encontre de toute personne portant atteinte à la tranquillité du voisinage.

Si votre chien aboie pendant votre absence, c'est souvent un symptôme de mal-être. Consultez un vétérinaire ou un éducateur canin.

Si vous êtes gêné par des aboiements prolongés et répétitifs, allez d'abord informer aimablement le propriétaire du chien : il peut ne pas être au courant de la situation.

Si votre visite reste sans effet, vous pouvez envoyer un courrier à cette personne dans un premier temps, puis à la mairie si aucune solution n'est apportée.

### • GITES RURAUX À MARCLOPT

Mme Abrial Ginette

130 rue du 19 mars 1962

42210 Marclopt

Tél : **04 77 54 59 39** ou **06 79 60 20 50**

### • STUDIO MEUBLÉ

Mme Laurent Florence

457 chemin de Grangeneuve

42210 Marclopt

<https://airbnb.com/h/lagrangeneuve>

Tél : **06 29 37 57 63**

## COMMANDE GROUPEE DE FIOUL

Afin de pouvoir organiser des commandes de fioul groupées, la commune a répertorié les personnes intéressées. Une commande a été faite en 2021.

Si vous souhaitez bénéficier de l'offre pour les années à venir, faites-vous inscrire à la Mairie ou envoyez votre adresse mail à :

[mairie.marclopt@wanadoo.fr](mailto:mairie.marclopt@wanadoo.fr)

## URBANISME

Quel type d'autorisation pour quels travaux ?

### Déclaration préalable de travaux

- Rénovation de la toiture de l'habitation.
- Construction d'un abri de jardin dont la surface est comprise entre 5 et 20 m<sup>2</sup>.
- Création de fenêtres de toit ou création et changement de menuiseries (fenêtres, baies vitrées,.....).
- Aménagement des combles dont la surface est comprise entre 5 et 20 m<sup>2</sup>.
- Aménagement des combles dont la surface est comprise entre 20 et 40 m<sup>2</sup> si la surface totale (existant + projet) est inférieure à 170 m<sup>2</sup>.

### Permis de construire

- Création d'une piscine non couverte.
- Installation d'une piscine hors sol pour une durée de plus de 3 mois.
- Création d'une clôture d'un terrain (2m maximum de hauteur)
- Ravalement d'une façade (attention à la teinte choisie, elle doit correspondre à une teinte inscrite dans le nuancier de la commune).
- Création d'une véranda ou extension d'une maison individuelle dont la surface est comprise entre 5 et 20 m<sup>2</sup>.
- Création d'une véranda ou extension d'une maison individuelle dont la surface de plancher ou l'emprise au sol est comprise entre 20 et 40 m<sup>2</sup>, si la surface totale (existant + projet) est inférieure à 170 m<sup>2</sup>.
- Construction d'une maison individuelle.
- Construction d'un abri de jardin dont la surface est supérieure à 20 m<sup>2</sup>.
- Aménagement des combles dont la surface est comprise entre 20 et 40 m<sup>2</sup> si la surface totale (existant + projet) est supérieure à 170 m<sup>2</sup>.
- Création d'une piscine dont la surface est supérieure à 100 m<sup>2</sup>.
- Création d'une véranda ou extension d'une maison individuelle dont la surface de plancher ou l'emprise au sol est comprise entre 20 et 40 m<sup>2</sup>, si la surface totale (existant + projet) est supérieure à 170 m<sup>2</sup>.
- Construction d'un local commercial, artisanal, agricole.



## Infos Marclopt

### RADAR PEDAGOGIQUE

On roule trop vite dans le village !!!!!!!!!!!

Au mois de novembre 2020, nous avons installé un radar pédagogique à quatre endroits différents de la commune. Grâce à cette expérience, nous avons pu connaître le nombre de véhicules qui circulaient sur la commune et surtout leurs vitesses.

Voici le résultat ci-dessous :

Positionnement du Radar	Nombre de véhicules / semaine	Vitesse autorisée	Vitesse maxi relevée	Vitesse moyenne
Rte de ST Laurent (Sens St Laurent - Marclopt)	976	50 km/h	113 km/h	57,8 km/h
Rte de Montrond (Sens Montrond - Marclopt)	2089	30 km/h	104 km/h	46,28 km/h
Rue Charles de Gaulle (Sens cimetière - mairie)	1378	50 km/h	94 km/h	44,12 km/h
Rte du Chatelard (Sens Rte D 1082 - St Cyr)	442	50 km/h	91 km/h	47,35 km/h

Positionnement du Radar	Nombre de véhicules / semaine	Vitesse autorisée	Vitesse maxi relevée	Vitesse moyenne
Rte de ST Laurent (Sens Marclopt - St Laurent)	1202	50 km/h	96 km/h	60,4 km/h
Rte de Montrond (Sens Marclopt - Montrond)	1977	30 km/h	82 km/h	52,57 km/h
Rue Charles de Gaulle (Sens mairie - cimetière)	1440	50 km/h	124 km/h	48,27 km/h
Rte du Chatelard (Sens St Cyr - Rte D 1082)	435	50 km/h	82 km/h	47,7 km/h

Nous avons reconduit cette opération au mois d'octobre dernier à d'autres endroits de la commune, notamment aux abords de l'école. A l'heure où nous imprimons ce bulletin, nous n'avons pas encore le compte-rendu de cette opération. Nous travaillons sur la sécurité dans le village. Nous avons commencé par des marquages au sol de la vitesse limitée pour que celle-ci soit mieux vue. Nous envisageons peut-être de modifier la signalisation rue Charles de Gaulle et rue Marius Flachon afin de réduire la vitesse au niveau de la mairie et de l'école.

Si malheureusement cela ne suffit pas, nous serions dans l'obligation de faire appel aux services de la gendarmerie afin d'effectuer des contrôles de vitesse.



### RECENSEMENT A 16 ANS

Beaucoup de personnes viennent en mairie ne sachant pas que le recensement est obligatoire pour les jeunes dès leurs 16 ans.

En 2022, les jeunes nés en 2006 devront venir en mairie pour le recensement dans les trois mois qui suivent leur 16<sup>ème</sup> anniversaire.

Dorénavant, après s'être fait recenser, les jeunes doivent s'inscrire sur le site [majdc.fr](http://majdc.fr) (rubrique « jeune »)

Ceux qui ont oublié ou qui ne viennent pas dans le délai de 3 mois doivent tout de même venir pour régulariser la situation.

A quoi sert le recensement :

Une fois recensé, vous obtiendrez une attestation de recensement indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée par exemple).

Environ un an après, vous serez convoqué à la journée défense et citoyenneté où vous obtiendrez un certificat de participation (qui remplacera l'attestation de recensement).



### DÉFIBRILLATEUR SUR LA COMMUNE

Un défibrillateur avait été installé à l'entrée de la salle des fêtes. Désormais, il y en a un deuxième au local technique et associatif.

En cas d'accident, tout le monde peut les utiliser : il suffit de suivre les instructions des appareils.



## Restez informés, restez connectés !

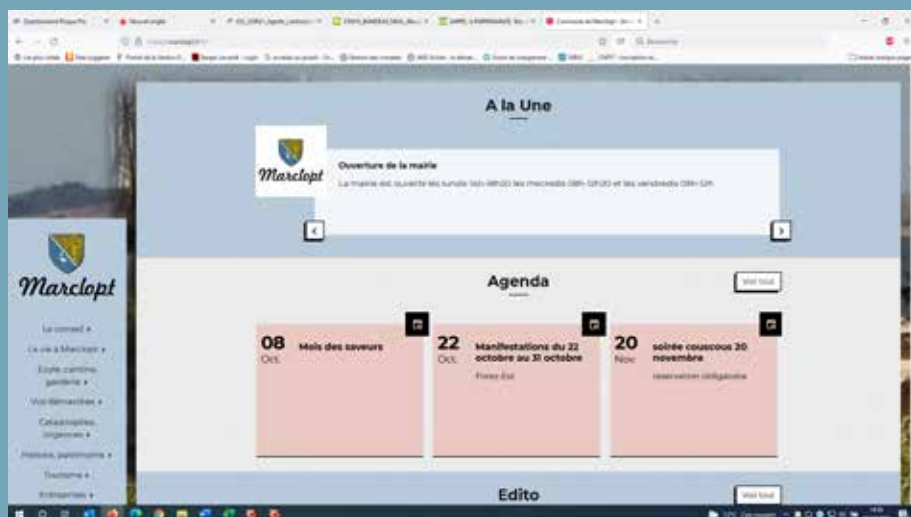
Afin de parfaire la communication auprès des Marcloptaires, la commune a adhéré au service Illiwap.

L'appli ILLIWAP vous permet de suivre l'actualité de Marclopt en temps réel !

Téléchargement gratuit, sans engagement et sans inscription : on ne vous demandera pas de numéro de téléphone, pas d'adresse mail, aucune coordonnée.

Recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone : événements, réunions, incidents, coupures d'eau ou d'électricité, fuites de gaz, alertes météo, consignes sanitaires etc...

Suivez les communes que vous souhaitez et recevez une notification sur votre téléphone lorsqu'il y a une nouvelle info !



Nous vous rappelons que le site internet de la commune, [www.marclopt.fr](http://www.marclopt.fr) est mis à jour régulièrement, notamment les rubriques : « Agenda » et « À la une ». A travers les différentes rubriques, le site vous permet de retrouver l'ensemble des informations essentielles sur la commune : comptes rendus des conseils municipaux ; démarches administratives ....

Le site Web de Marclopt est disponible sur votre PC, tablette ou téléphone portable.

[www.marclopt.fr](http://www.marclopt.fr)

Le site vous permet de découvrir :

- **Le conseil** : retrace la vie du conseil municipal et des commissions
- **La vie à Marclopt** : concerne la vie au

quotidien à Marclopt, Associations...

- **Ecole, Cantine, Garderie** : rappel sur le périscolaire, transport et lien pour inscriptions cantine
- **Vos démarches** : démarches administratives possibles via le site
- **Catastrophes, Urgences** : présente le plan de sauvegarde communal et

indique quoi faire en cas d'urgence

- **Histoire et Patrimoine** : concerne l'histoire du village
- **Tourisme** : Restaurant, Gites et circuit pédestre
- **Entreprises** : permet d'identifier les entreprises industrielles, agricoles et les artisans de la commune.



## Le Conseil Municipal



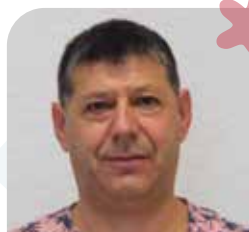
**Catherine EYRAUD**  
Mme le Maire



**Pierre FAYARD**  
1<sup>er</sup> adjoint



**Raphael DOITRAND**  
2<sup>ème</sup> adjoint



**Bernard BRUN**  
3<sup>ème</sup> adjoint



**Emmanuel OULLION**  
4<sup>ème</sup> adjoint



**Dominique PONTONNIER**  
Conseillère



**Eric HERRGOTT**  
Conseiller



**Bernadette AGOSTINI**  
Conseillère



**Bruno REY**  
Conseiller



**Josiane DURAND**  
Conseillère



**Pierre SAUZET**  
Conseiller



**Gaëlle LACHAND**  
Conseillère



**Stephane BAROU**  
Conseiller



**Sandrine PERRET**  
Conseillère



**Valerie GAUDIN**  
Conseillère

### **MOT DE PIERRE FAYARD (1<sup>er</sup> adjoint) (novembre 2021)**

#### **Il est temps de tourner la page**

Lorsque j'ai sollicité vos suffrages pour un deuxième mandat avec Catherine en 2020, il y avait deux chantiers initiés par l'ancien conseil, auxquels j'étais très attaché et que je souhaitais accompagner jusqu'à leur terme : le local technique et associatif qui avait pris du retard du fait de la COVID et le carrefour avec la 1082.

Mais à 77 ans, il y a une chose que l'on ne maîtrise pas toujours, c'est la santé. Un incident cardiaque sérieux m'a rappelé à la dure réalité. En fait, je n'ai jamais pris ma retraite, il était temps d'y penser et de consacrer plus de temps à ma famille, de voir grandir mes petits-enfants.

Il faut tourner la page et franchement c'est difficile, d'autant que l'aménagement du centre bourg autour de l'église

et de la Mairie est une page sur laquelle je souhaitais travailler.

Mais, dans un village comme Marclopt, il y aura toujours une page à écrire et tout doit avoir une fin, d'autant que dans le nouveau conseil, les talents sont là et Marclopt n'est pas en péril. Je tourne donc la page avec beaucoup de nostalgie, car si la raison et le bon sens ont souvent guidé mes pas, le cœur et mon cardiologue m'ont vivement conseillé d'arrêter.

Je suis très heureux d'avoir apporté ma pierre au développement du village et à la reconnaissance de son histoire, mais la suite s'écrira sans moi et cette suite sera belle.

Je salue tous les membres des deux conseils avec qui j'ai œuvré et je présente à tous les Marcloptais, tous mes vœux de santé et de réussite. J'espère que la période difficile que nous venons de traverser

ne sera bientôt plus qu'un souvenir et que les Marcloptais retrouveront rapidement la joie de vivre ensemble.

#### Mot de Mme Le Maire

Cher Pierre,  
C'est avec beaucoup d'estime que je te dis : Merci pour ton parcours avec moi. Nous ne nous connaissions pas, ce fut une belle rencontre. Tu t'es investi dans la commune, ton travail a été remarquable et responsable.

Je sais que tu avais plaisir à porter cette pierre, parfois très lourde, mais tu es fait d'un bon bois (un petit jeu de mots qui te plaira). Ton livre est magnifique, tu laisses une belle trace sur la commune de Marclopt. L'écriture est ta passion, surtout ne change rien. Très amicalement,

Mme Eyraud Catherine



## Commissions à compter de décembre 2021

### COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSIONS	PRÉSIDENT	ANIMATEURS	MEMBRES	SUPLÉANTS	
FINANCES - BUDGET	Catherine Eyraud	M. DOITRAND	M. OULION / Mme DURAND Mme AGOSTINI / M. HERRGOTT		
APPEL D'OFFRE			M. DOITRAND / Mme AGOSTINI Mme PONTONNIER	M. BRUN / M. HERRGOTT / M. OULION	
FLEURRISSEMENT - ENVIRONNEMENT			Mme LACHAND / Mme PERRET Mme PONTONNIER		
COMMUNICATION - VIE ASSOCIATIVE - BULLETIN		M. BRUN	Mme AGOSTINI / Mme DURAND Mme LACHAND / Mme PONTONNIER		
VOIRIE - TRAVAUX - FOSSES - ASSAINISSEMENT - BATIMENT		M. BRUN	M. DOITRAND / M. SAUZET M. PERRET / M. BAROU		
URBANISME - AMENAGEMENT		M. OULION	M. BAROU / M. SAUZET Mme LACHAND / M. HERRGOTT Mme AGOSTINI		
CCID		M. BRUN	Mme AGOSTINI / Mme GAUDIN Mme PERRET / M. REY Mme BOICHON	M. POUILLON / M. THEVENET M. FRECON / Mme PONTONNIER M. DOITRAND / Mme GOUTAGNON	
CCAS			Mme DURAND / M. BAROU Mme GAUDIN / Mme PONTONNIER	Mme BOICHON / Mme DUCREUX M. THEVENET / M. THEVENON M. PONCET	
AFAFE			Mme EYEAUD / M. BAROU	M. DOITRAND / M. OULION	
REVISION DES LISTES ELECTORALES				Mme GAUDIN	Mme DURAND
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE LOISIRS				M. BRUN / Mme PONTONNIER Mme LACHAND / M. DOITRAND M. REY / M. SAUZET	

### DELEGUES DE LA COMMUNE DE MARCLOPT

	TITULAIRES	SUPLÉANTS
SIEL	M. DOITRAND	M. REY
CCFE	Mme EYRAUD	M. DOITRAND
RPI	Mme EYRAUD Mme LACHAND M. OULION	
SIVAP	Mme EYRAUD M. OULION	M. DOITRAND
MAYARME	Mme EYRAUD M. BAROU M. DOITRAND	

### COMMISSIONS CCFE

COMMISSIONS	TITULAIRES
FINANCES	M. OULION
TOURISME	Mme AGOSTINI
MUTUALISATION - POLITIQUES CONTRACTUELLES	Mme AGOSTINI
TRAVAUX VOIRIES	M. BAROU
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Mme AGOSTINI
INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS	Mme EYRAUD
EAU ASSAINISSEMENT GEMAPI	M. OULION
SPORT CULTURE EVENEMENTIEL	Mme PONTONNIER
RESSOURCES HUMAINES	Mme EYRAUD



## Départ en retraite



Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, Brigitte Boichon a tourné une page pour entamer une nouvelle vie de retraitée.

C'est en 1999 que Brigitte fut embauchée par Eliane Boichon, Maire de Marclopt à l'époque, comme agent à la mairie et au RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). Elle avait pour mission la garderie, le restaurant scolaire, le nettoyage des classes, de la mairie et de la salle des fêtes.

Brigitte fut remerciée pour ses 22 ans de travail consciencieux et méticuleux par Catherine Eyraud et les membres du conseil municipal autour d'un verre de l'amitié en son honneur le vendredi 3 septembre.

Elle va désormais pouvoir s'occuper, avec son mari, de leurs 4 petits enfants, jouer à la pétanque, à la belote et effectuer des sorties diverses et variées.

Le conseil municipal lui souhaite une très bonne retraite et la remercie une nouvelle fois.



## Le personnel de la commune



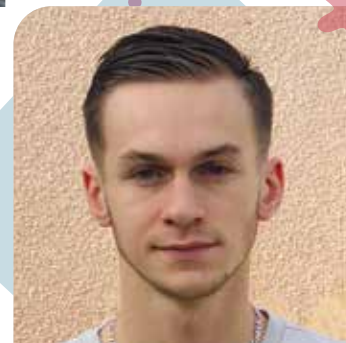
**Amelie Laurent**  
Secrétaire de mairie



**Michelle Durand**  
Agent technique



**Daniel Delorme**  
Agent technique



**Thomas Laveille**  
Emploi d'été





## État Civil 2021



### Une naissance, un arbre

La famille MOUNIER VENDEL s'est agrandie, Kaël est né le 15 mars.

Comme nous l'avons décidé l'an dernier, pour marquer l'arrivée de nouveaux-nés dans la commune, sa famille a reçu un bon d'achat pour récupérer un arbre à planter sur leur propriété ou sur la commune.

### Mariage

Mme CLAIR Laurence et M. BRUN Bernard le 03 juillet

### Décès

Mme MONTMARTIN Michelle le 18 décembre 2020



# Marclopt La Paroisse

## La paroisse Saint Joseph des bords de Loire !

Savez-vous que le village de MARCLOPT dépend de la paroisse Saint Joseph des bords de Loire, et que celle-ci est composée de quatorze villages : Bellegarde en Forez, Cuzieu, Rivas, Saint André le Puy, Montrond les Bains, Saint Laurent la Conche, Marclopt, Magneux haute Rive, Chalain le Comtal, Grézieux le Fromental, Boisset les Montrond, Unias, L'Hopital le Grand, Craintilleux. De nos jours, de même que les communes se sont réunies en communauté de communes pour se soutenir, les clochers se sont réunis eux-aussi pour former une seule et même communauté paroissiale.

La mission de la paroisse est d'abord une mission de service auprès des habitants des différents clochers, notamment ceux de MARCLOPT. Cela fait maintenant un peu plus de trois ans que j'ai la joie d'être au service des habitants de la paroisse, mais aussi avec Véronique Villard, coordinatrice de la paroisse et les pères Patrick Frenay, Jean Baptiste Buchet, Jean Paul Granger.

Heureusement, la paroisse est aussi composée de nombreux bénévoles qui ne comptent pas leur temps pour se mettre au service, que ce soit pour la préparation des baptêmes ou des mariages, ou alors pour la catéchèse ou l'accueil, ou encore la célébration des messes ou des funérailles. A chaque moment important de la vie, l'Eglise vous propose ses services, pour prier pour et avec vous, et vous accompagner sur le chemin de la vie et de la foi.

Enfin, depuis deux ans déjà, nous aimons rencontrer les habitants des villages en organisant une grande marche de trois jours pour relier les différents clochers de la paroisse. Cette marche se déroule le Week End de l'Ascension, c'est-à-dire pour cette année, les 26, 27 et 28 mai 2022. Si vous le souhaitez, nous serons heureux de vous rencontrer et de marcher un bout de chemin avec vous.

**Je vous souhaite une très bonne année 2022**

**Père Frédéric Villier, curé de la paroisse**

## Informations pratiques :

Site paroissial : <https://saintjosephdesbordsdeloire.ccf.fr>

Contact de la paroisse :  
[pnmontrond@gmail.com](mailto:pnmontrond@gmail.com)  
**04 77 54 41 26.**

Permanences à la maison paroissiale au  
145 rue de l'église  
à Montrond les Bains :  
Tous les matins de semaine-samedi  
compris- de 9 heures à 11 h 30.

Horaire des messes :  
À Montrond : tous les samedis soirs  
à 18 h 30 et les dimanches à 10 h 30.  
Dans les autres clochers, selon les  
dimanches à 9 h.  
Ou messes infos :  
<https://messes.info/horaires/>

Tous renseignements  
à la maison paroissiale.

Pour l'éveil à la foi des 3-7 ans et pour  
l'initiation chrétienne après 7 ans :  
contacter Claire Caravano.

Pour funérailles : contacter les pompes  
funèbres de votre choix, et/ou la Maison  
Paroissiale de Montrond-les Bains :  
**04 77 54 41 26.**



## Délibérations du conseil municipal

### RÉUNION DU 26 JANVIER 2021

#### 1. Groupement achat électricité et gaz :

Le SIEL Loire doit renouveler les marchés de gaz et d'électricité pour une période de 3 ans.

Le Conseil Municipal décide d'intégrer une part d'énergie verte dans le cadre des futurs marchés coordonnés par le SIEL.

#### 2. Extension du réseau ORANGE :

ORANGE envisage une extension de son réseau sur LES PATUREAUX. Le montant des travaux s'élève à 55.460€. La commune donne une participation de 33.276€ qui lui sera remboursée ultérieurement.

#### 3. Ouverture du quart de crédit en investissement :

Conformément à la loi, des dépenses d'investissements ont été faites avant le vote du budget, à savoir :

- Rénovation du toit de l'église.
- Fourche pour le tracteur.
- Poste à souder.
- Groupe électrogène.
- Pompe à fuel.
- Nettoyeur haute pression.

#### 4. Devis travaux assainissement Route de St Laurent :

Un devis d'étude pour la réalisation de relevé topographique et de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement du réseau d'eaux

usées desservant les parcelles A469 et A 73 a été présenté et approuvé. Il s'élève à 3 045,61€ TTC.

#### 5. R.O.B. (Rapport d'Orientation Budgétaire) 2021 :

Mr FAYARD fait un point sur les réserves du budget assainissement et du budget principal. Pour le budget principal, les dépenses de fonctionnement sont plutôt stables sur ces dernières années, ce qui permet d'avoir un excédent chaque année et donc de mettre de l'argent en réserve. La municipalité a pour projet la réalisation du croisement. Le chiffrage est en cours. Cependant, il semble nécessaire dès aujourd'hui de fixer une tranche ferme et des tranches conditionnelles pour les travaux à venir.

- Tranche ferme : du Chatelard au cimetière
  - Tranche conditionnelle 1 : du cimetière à la mairie + rue Georges Pompidou (environ 830 000€)
  - Tranche conditionnelle 2 : place de la mairie (environ 240 000€)
- Les travaux au niveau du croisement se font avec plusieurs intervenants : le Conseil Départemental, la C.C.F.E., la commune, le SIEL, le SIVAP.

Concernant le budget 2021, la commission finances propose les projets suivants :

- Fleurissement place de l'Église,
- Achat de matériel pour le local technique et associatif

- Aménagement du local technique et associatif
- Réalisation d'un enrobé devant le local technique et associatif
- Rénovation du toit de l'église (travaux actés en 2020)
- Renouvellement de la classe mobile
- Réalisation des travaux route de St Laurent (séparatif et voirie)

#### 6. Désignation d'un représentant défense :

Les correspondants défense remplissent une mission d'information et de sensibilisation des administrés de leurs communes aux questions de défense. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés des autorités militaires du département. Mr OULION se propose et est nommé comme représentant défense de la commune.

#### 7. Adressage : création d'une nouvelle adresse :

Mr BOUCHET, pisciculteur, a installé le siège de sa société à Marclopt au lieu dit Forest. Une adresse lui a été attribuée, 1 Chemin de la Forest.

#### 8. C.C.F.E. : Délégation d'urbanisme :

Le Conseil Municipal autorise le renouvellement de la convention passée avec la Communauté de Communes de Forez Est par laquelle la commune a confié l'instruction de ses autorisations d'urbanisme au service instruction de la C.C.F.E.



## Délibérations du conseil municipal

### 9. Modification des statuts de la C.C.F.E. :

Certaines communes ne faisant plus partie de la C.C.F.E., les statuts de cette dernière ont été modifiés. La Communauté de Communes peut exercer en lieu et place des communes pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant des groupes suivants :

- La protection et mise en valeur de l'environnement.
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement élémentaire et pré-élémentaire.
- Actions sociales
- Création, aménagement et entretien de la voirie
- Création et gestion de maisons de services au public
- Politique de logement et du cadre de vie

Le Conseil Municipal accueille favorablement le projet.

### 10. Questions diverses :

- Mr DELORME est devenu adjoint technique principal deuxième classe
- La révision du PLU n'est pas envisagée.
- Un point est fait sur le radar pédagogique et le résultat sera communiqué sur le prochain info Marclopt.

### REUNION DU 23 FEVRIER 2020

#### 1. Finances : Devis aménagement du local technique et associatif :

Nous avons deux devis :  
ETS. BRUN : 7 126€  
ETS. CHABANCE : 6 274€  
Nous avons choisi les ETS. CHABANCE.

#### 2. Finances : demande de DETR 2021 :

Le projet « renouvellement du réseau eaux usées et eaux potables de la mairie aux Patureaux » est présenté. La facture totale est estimée à 639 632€ HT. Une demande de subvention DETR est faite auprès de Mr le Préfet.

#### 3. Finances : demande de subvention enveloppe territorialisée :

Pour les travaux de « renouvellement du réseau eaux usées et eaux potables de la mairie aux Patureaux », une demande de subvention a été sollicitée auprès de Mr le Président du Département.

#### 4. Ressources humaines :

Autorisation spéciale d'absence :  
La commune de Marclopt applique les dispositions proposées par le CDG concernant les autorisations d'absences pour les événements familiaux.

#### 5. SIEL : ROC 42 :

Le SIEL souhaite installer une

antenne bas débit au niveau du local technique. Cette antenne est gratuite et permettra d'investir dans des objets connectés. Le syndicat de la Mayarme est intéressé par ce projet. L'accord est donné pour la mise en place de l'antenne.

#### 6. Questions diverses :

- Réception des travaux du toit de l'église. Une entreprise doit faire un nouveau devis pour des travaux au sein du clocher. Mr SAUZET propose de ne pas remplacer la guirlande lumineuse mais d'investir dans un projecteur.
- Aménagement du carrefour de la D1082 : Des négociations sont en cours pour l'achat d'une parcelle de terrain à Mr DURIEUX, nécessaire pour la réalisation de ces travaux.
- Mr REY, qui a pris en charge le fonctionnement de la station d'épuration, fait une présentation de son fonctionnement.

### REUNION DU 30 MARS 2021

#### 1. Finances : choix de l'entreprise pour les travaux Route de St Laurent :

Trois devis ont été présentés :

SADE : 24 955€

SOGEA : 27 376€

LMTD : 27 560€

C'est l'entreprise SADE qui est retenue.



**Berthet**  
SARL FBERTHET

PLÂTRERIE PEINTURE DÉCORATION

06 31 56 97 07 04 77 94 56 24

783 rue Charles de Gaulle  
42 210 MARCLOPT



**Prestige Evasion  
GARAMPAZZI**

1769 Rte du Chatelard  
42210 MARCLOPT

+33 (0)4 77 54 89 74  
+33 (0)6 11 99 93 02  
p.evasion@wanadoo.fr

*Offrez vous du plaisir, laissez-vous conduire*



## Délibérations du conseil municipal

### 2. Vote du compte de gestion :

Les comptes de gestion sont approuvés (voir page finance de ce bulletin).

### 3. Finances : approbation des comptes administratifs :

Les comptes administratifs du budget assainissement et du budget principal 2020 sont approuvés.

### 4. Finances : modification du quart des crédits d'investissements :

Le budget n'étant pas voté, les élus ont voté l'ouverture du quart d'investissement afin de payer certaines factures. Certains éléments sont rajoutés :

- Achat de 4 extincteurs pour le local technique et associatif : 521,90€ TTC
- Achat de l'écran SPEECHI et son support pour la classe mobile : 2 490,22€ TTC
- Avant projet pour l'aménagement de la rue Charles de Gaulle : 11 550€ TTC
- Réfrigérateur : 99€ TTC

### 5. Fonds de concours 2021 :

Mme le Maire propose de solliciter le versement du fonds de concours 2021 d'un montant de 2 961€ répartis sur les travaux de rénovation du toit de l'église et l'acompte plomberie du local technique.

### 6. Finances : durée d'amortissement des travaux du SIVAP :

Pour l'ensemble des travaux d'assainissement réalisés sur la RD 115, rue Charles de Gaulle et rue Marius Flachon, la facture s'élève à 613 095,06€. Le conseil municipal décide d'amortir les travaux sur 50 ans.

### 7. Finances : modification du bail de la cure :

Mme RAVIER et Mr ANDREY louent l'appartement de la cure pour la somme de 455,20€ . Aujourd'hui ils souhaitent louer le second étage ainsi que le garage. Nous leur donnons notre accord avec un loyer mensuel de 535,20€.

### 8. Questions diverses :

- La commune, grâce à la CCFE, dispose de l'application ILLIWAP. Cette application, à télécharger sur les smartphones, permet d'envoyer des informations aux habitants.
- Un nouvel employé communal est embauché à partir du 14 avril pour compléter le mi-temps de Mr DELORME.

## REUNION DU 13 AVRIL 2021

### 1. Taux d'imposition des taxes directes 2021 :

Il a été décidé une augmentation de 2 % pour la TFB (Taxe foncière Bâtiel) et la TFNB (Taxe Foncière Non Bâtiel).

### 2. Subventions aux associations :

Une subvention de 100€ est allouée à toutes les associations. La salle est accessible gratuitement pour les associations de la commune.

### 3. Affectation du résultat 2020 pour le budget principal et assainissement :

#### - Affectation budget principal :

- Excédent de fonctionnement reporté : 284 435,28€
- Excédent de fonctionnement en recette d'investissement : 257 001,03€

#### - Affectation budget assainissement :

- Excédent de fonctionnement reporté : 71 967,17€

### 4. Vote du budget prévisionnel principal 2021 :

#### Fonctionnement

Dépenses 432 832,43€

Recettes 729 135,88€

#### Investissement

Dépenses 582 088,28€

Recettes 729 135,88€

Le budget primitif est approuvé.

### 5. Vote du budget assainissement 2021 :

#### Fonctionnement

Dépenses 5 848,00€

Recettes 235 222,95€

#### Investissement

Dépenses 118 490,12€

Recettes 242 808,33€



## Délibérations du conseil municipal

Ce budget étant déficitaire, la commission finances travaillera sur les recettes d'exploitation : augmentation du prix du m<sup>3</sup> d'eau usée, taxation des puits....

### 6. Questions diverses :

- Présentation sur l'harmonisation de la fiscalité des ordures ménagères faite par Mme Agostini et Mme Perret. Actuellement, il existe deux types de fiscalité sur le territoire de la CCFE :
  - TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) : Elle est calculée sur la même base que la taxe foncière.
  - REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) : l'ensemble du coût d'enlèvement des ordures est réparti équitablement entre tous les habitants.

Marclopt est à la REOM et la CCFE souhaite harmoniser la fiscalité d'ici 2023.

Chaque commune doit choisir un mode de fiscalisation.

### REUNION DU 18 MAI 2021

#### 1. Création du poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe :

Compte tenu de la réussite de l'examen « adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe » par Mr DELORME, le comité technique intercommunal a rendu un avis favorable pour

l'avancement de grade de ce dernier en date du 2 avril 2021.

#### 2. Location de la nouvelle salle associative :

Le Conseil Municipal décide de ne pas louer la nouvelle salle associative aux marcloptaires mais de la réserver aux associations, de ne pas la prêter ou la louer pour les vins d'honneur.

#### 3. Harmonisation des ordures ménagères :

Le Conseil Municipal a choisi la REOM (mise en place effective le 1<sup>er</sup> janvier 2023).

#### 4. Questions diverses :

- Après avoir échangé sur le sujet, il est décidé que les associations devront venir chercher la clef du local associatif à la mairie quand elles en auront besoin. Chaque association détient la clef de son local personnel.
- Mr BAROU fait un retour sur la formation en ligne (Plan de Sauvegarde Communal : PCS) ; Le PCS est un document permettant d'anticiper les différents scénarios catastrophe dans la commune. Il se propose de mettre à jour ce document.
- Mme PERRET fait un retour sur le lancement de la réunion sur les énergies renouvelables. Elle explique qu'en raison des accords de Paris, les collectivités et les privés devront réduire leur consommation énergétique et

se tourner de plus en plus vers l'énergie verte. Une commission est créée pour agrémenter le chemin du Papillon de panneaux explicatifs sur la faune et la flore. Elle propose aussi la création de nichoirs.

### REUNION DU 29 JUIN 2021

#### 1. Convention financière SIVAP :


Le 8/12/2020, le Conseil Municipal a autorisé Mme le Maire à signer la convention financière du SIVAP concernant les travaux d'eau usée et pluviales de la Route du Chatelard jusqu'à la mairie, ainsi que la rue Georges Pompidou. Le montant à charge de la commune, en cas de réalisation de la totalité des travaux, est de 794 000€. Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la convention pour cette somme.

#### 2. Redevance d'occupation du domaine public : SNACK UNE PETITE FAIM :

La redevance est fixée à 50€ par mois pour la participation des frais d'occupation du snack UNE PETITE FAIM .

#### 3. CCFE : Modification des attributions de compensation :

Suite au deuxième confinement, la CCFE a décidé de remettre en place un fonds d'aide exceptionnelle afin de soutenir les petites entreprises. Cette aide de 1 000€ par demandeur, est financée à hauteur de 800€ par la CCFE, et 200€ par la commune. Sur



**BEAUVOIR THIERRY**  
Prêts immobiliers et rachat de crédits  
Investissements professionnels  
Placements

84 rue Georges Pompidou  
42210 MARCLOPT

Port/ 06-77-11-85-08  
Fax/ 04-77-94-07-72  
E-mail/ thierry.beauvoir42@orange.fr



**ANDRÉ GOMES MAÇONNERIE**

24, chemin de grange neuve 42210 Marclopt  
Email : agm42210@gmail.com  
Tel : 06 52 24 99 89

## Délibérations du conseil municipal

notre commune, deux dossiers ont été acceptés.

### 4. Jury d'Assises :

Les personnes désignées par le tirage au sort pour figurer sur les listes préparatoires à la liste annuelle du jury d'assises sont : LALANNE Lise, MAYEUX Laure épouse BEAUVOIR et VERNAY Daniel.

### 5. Questions diverses :

- Le Conseil Municipal accepte la demande d'autorisation du snack UNE PETITE FAIM d'organiser un repas paëlla le 13 juillet.
- La commission urbanisme commence à travailler sur un projet d'aménagement du centre bourg.
- Mme LACHAND demande si un aménagement du chemin piétonnier rue Charles de Gaulle est prévu. Ce chemin piétonnier reste une préoccupation de la municipalité mais ne pourra se concrétiser que lorsque les travaux d'assainissement seront terminés.

## REUNION DU 21 SEPTEMBRE

### 1. Renforcement dissimulé sur le poste Le Cerisier :

Le SIEL va réaliser des travaux pour renforcer le poste Le Cerisier (transfo à côté de chez Mr Durieux). Ce renforcement permettra d'améliorer l'efficacité des lignes rue Georges Pompidou et pour les terrains à construire. Le montant des travaux est de 155 742,44€ HT avec une

participation de la commune de 32 741,60€.

### 2. Sécurisation du carrefour RD1082, achat d'une partie de la parcelle B373 :

Afin de réaliser les travaux de sécurisation du carrefour, la commune achète environ 650 m<sup>2</sup> de terrain à Mr et Mme DURIEUX pour un montant de 2 000€.

### 3. Exonération du droit de taxes foncières sur les propriétés bâties :

Le Conseil Municipal décide de maintenir l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celles de leur achèvement.

### 4. Reconduction d'occupation du domaine public en faveur du snack UNE PETITE FAIM :

Le Conseil Municipal approuve la reconduction d'occupation du domaine public pour six mois, reconductibles dans la limite de deux ans. La redevance est fixée à 50€ par mois. Le mois de septembre a été offert pour remercier les propriétaires du snack des travaux réalisés aux toilettes du tennis.

### 5. RPQS

Le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

### 6. Questions diverses :

- Aménagement du carrefour:

les travaux sont estimés à 430 000€ HT, la part de la commune serait de 76 000€.

- Mme AGOSTINI et MME PERRET informent que du 20 au 27 novembre a lieu la semaine de réduction des déchets. Un info marclopt sera distribué reprenant les grands enjeux de la Réduction des déchets et proposant un défi aux marcloptaires, des animations sont aussi prévues à l'école.
- Mme LACHAND propose de reconduire les décorations de Noël en essayant d'associer les habitants de la commune,
- Mme LACHAND rapporte une demande d'un habitant pour reboucher les trous dans la chaussée à hauteur de « LOIRE EQUIPEMENT ». Ces trous seront rebouchés de façon provisoire puisque des travaux de voirie sont prévus plus tard.
- Mme LACHAND rapporte une remarque d'un autre habitant concernant un chien qui aboie, Mme EYRAUD a déjà échangé avec le propriétaire du chien qui s'engage à prendre des mesures,
- Eclairage de l'église : réception d'un devis de 2 880€ pour la pose de 8 projecteurs, il semblerait que 4 suffisent. L'éclairage du clocher se fera sur les plages horaires d'éclairage du domaine public,
- Les cours supplémentaires de gym le jeudi ne se feront pas.



**Atelier Michel Rivaud**  
Artisan Plâtrier Peintre • Décoration

**PLAFOND TENDU**  
Installateur agréé d'expérience  
**BARRISOL**

128 rue Marcus Clandius - 42210 Marclopt  
04 77 94 68 27 - 06 70 86 51 02

### Maçonnerie - Rénovation

SAS CARVALHO Philippe

1590 route du chatelard  
42210 Marclopt



tél: 04 77 54 82 65  
Port: 06 73 99 76 43  
e-mail: [p.carvalho209@laposte.net](mailto:p.carvalho209@laposte.net)





## Délibérations du conseil municipal

### REUNION DU 06 OCTOBRE :

#### 1 - Travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées, rue Charles de Gaulle, rue Pompidou et route du Chatelard.

Le montant total des travaux (eaux usées, eaux pluviales et voirie) estimé à 794 000€ est passé à 860 708,17€ en raison de l'augmentation des prix des matériaux.

La commission, consciente des difficultés budgétaires, propose de s'engager uniquement sur la tranche ferme (eaux usées de la mairie jusqu'aux Patureaux) pour un coût d'environ 750 000€ TTC.

Des subventions de l'ordre de 60 % à 80 % sont attendues,

Le Conseil Municipal donne son accord pour démarrer les travaux de la tranche ferme seulement et dit qu'ils seront amortis sur 60 ans.

#### 2 - Participation du budget principal au budget assainissement : écoulement des eaux pluviales dans le réseau unitaire :

Le budget principal doit subventionner le budget assainissement pour l'eau pluviale. Le Conseil Municipal autorise cette subvention à hauteur de 5 811,20€

#### 3 - Questions diverses :

- Un diagnostic eaux pluviales a été réalisé.
- Mme DELEAGE arrête son contrat de travail.
- En attendant la mise en place du « mode doux » sur la rue Charles de Gaulle, Mr SAUZET propose d'étudier la mise en place d'une priorité aux piétons par une signalisation au sol.

### REUNION DU 9 NOVEMBRE 2021

#### 1 - Création du budget annexe lotissement :

Le Conseil Municipal décide la création d'un budget annexe « lotissement Le Cerisier » au 1.1.2022.

#### 2 - Bornage des terrains du Cerisier :

Un devis a été réalisé par le cabinet de géomètres TOINON-PIGEON pour le bornage des parcelles, l'élaboration des documents pour la déclaration préalable et les documents pour l'alignement des terrains. Le devis s'élève à 1 806 € TTC. Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer le devis et dit que la facture sera payée sur le budget principal.

#### 3 - Autorisation d'engagement de dépenses à l'article 6232 fêtes, cérémonies et cadeaux :

Le Conseil Municipal autorise les dépenses suivantes :

- Cotisations URSSAF pour les artistes, orchestres et musiciens
- Cotisations pour retraite complémentaire pour les artistes, orchestres et musiciens
- Cotisations à la SACEM
- Cadeaux offerts par la commune à l'occasion d'évènements importants d'agents communaux (mariages, naissances, médailles, retraite...)
- Couronnes ou gerbes mortuaires pour honorer une personne ayant œuvré pour la commune

#### 4. Valeur du bon d'achat lors des naissances :

La commission communication a proposé au Conseil Municipal d'offrir, à chaque nouvelle naissance, un bon d'achat permettant à la famille de planter un arbre. Le Conseil Municipal fixe le montant du bon d'achat à 30 €.

#### 5 - Autorisation d'achat décorations du village :

La commune souhaite continuer à décorer le village pour les fêtes de fin d'année. Pour des raisons pratiques,

Mme PONTONNIER Dominique est autorisée à faire les achats nécessaires dans la limite de 400 €. La commune lui remboursera ces achats sur présentation de factures.

#### 6 - Demande de subvention enveloppe de solidarité 2022 :

Cette demande de subvention concerne le renouvellement des réseaux d'eaux usées.

Pour rappel, les travaux se font par le SIVAP qui a la délégation. Le montant total des travaux est de 623 532,40 € (travaux et frais de maîtrise d'œuvre) Le reste à charge de la commune sera certainement moindre car le SIVAP a fait des demandes de subventions.

Le Conseil Municipal sollicite auprès de Mr le Président du Département la subvention correspondant à ces travaux

#### 7 - Demande de subvention enveloppe territorialisée 2022 :

Cette demande de subvention concerne l'aménagement du carrefour sur la RD 1082. Le coût du projet est estimé à 76 000 € HT. Le Conseil Municipal sollicite auprès de Mr le Président du Département la subvention correspondant à ces travaux.

#### 8 - Demande de subvention « amendes de police » :

Pour les travaux de l'aménagement du carrefour de la RD 1082, le Conseil Municipal sollicite une subvention dans le cadre de l'enveloppe « amendes de police 2022 ».

#### 9 - Adhésion au service Géo adresse du SIEL :

Le SIEL-TE propose à ses adhérents la mise en place d'une plateforme cartographique pour le recensement des adresses du territoire et nommé « GEO LOIRE ADRESSE ». Cette application sera utile pour la commercialisation du réseau de fibre



## Délibérations du conseil municipal

optique et les services de secours, les livraisons, etc... Elle est gratuite pour les collectivités adhérentes au SIG GEO LOIRE 42.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au GEO LOIRE ADRESSE à partir de 2022.

### 10 - Avenant au certificat d'adhésion d'assurance des risques du personnel :

Le déséquilibre du contrat d'assurance de l'assureur CNP l'a obligé à augmenter les cotisations de 11 % et à appliquer une franchise de 10 % sur les indemnités journalières. Le Conseil Municipal valide cette augmentation.

### 11 - RPQS de la SPANC SIMA COISE :

La SPANC du SIMA COISE a des compétences dans le domaine de l'assainissement individuel afin de protéger la qualité de nos ressources en eaux souterraines et de surface. Le Conseil Municipal adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service SIMA COISE.

### 12 - RPQS du SIVAP :

Le SIVAP s'occupe de la compétence eaux potables sur l'ensemble du territoire.

Le Conseil Municipal adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service du SIVAP.

### 13 - Questions diverses :

- Legs LAFAY : Chaque année, la commune de Feurs demande de désigner une personne digne de recevoir le leg LAFAY. Pour cette année, pas de candidature à proposer sur Marclopt.
- Le Téléthon aura lieu le 5 décembre. Comme chaque année, la commune offre les boissons.
- Afin de préparer le budget 2022, les commissions devront rapporter leurs projets ainsi que les devis à la commission finances.

- Mme LACHAND rapporte un contact pris avec l'Ecopole pour l'installation de panneaux informatifs sur le chemin du Papillon. Il faudrait 8 à 10 panneaux. Chaque panneau coûte 1 000 € (conception et pose). L'Ecopole propose aussi une animation clé en main à faire avec les enfants pour la création d'un hôtel à insectes. Montant du projet 230 €. Ce projet pourrait être vu avec le RPI.
- Mr et Mme ALIBERT – POIRIER demandent s'il est possible d'installer une pergola-véranda démontable afin d'abriter le snack en hiver. Le contrat ne l'autorisant pas, cette demande est rejetée.
- Suite à la demande de Mme LACHAND, il est précisé qu'un courrier sera distribué à chaque marcloptaire concernant l'emprise du chantier des travaux d'assainissement.
- Des travaux concernant un chemin piétonnier Rue Charles de Gaulles sont prévus mais la date de réalisation dépendra de l'avancée du chantier de renouvellement des réseaux.
- Les travaux d'aménagement autour des toilettes publiques Place de l'Eglise devraient commencer en novembre.

## REUNION DU 18 NOVEMBRE

### 1 - Fixation du nombre d'adjoints

Suite à la démission de Monsieur FAYARD Pierre du poste de 1<sup>er</sup> adjoint, démission acceptée par Mr le Sous-Préfet le 12 novembre 2021, il est proposé au conseil soit de porter à 3 le nombre de postes d'adjoints et de créer 2 postes de conseillers délégués, soit de garder 4 adjoints. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a porté le nombre d'adjoints à trois et a accepté la création de deux postes de conseillers délégués.

### 2 - Election d'adjoints / de conseillers délégués

Pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de deux conseillers délégués. Mme le Maire propose dans un premier temps que l'ordre des adjoints reste inchangé et que de ce fait, chaque adjoint prenne la place du précédent. Le Conseil Municipal accepté à l'unanimité, et l'ordre des adjoints sera donc le suivant :

- 1<sup>er</sup> adjoint, M Doitrand Raphaël
- 2<sup>ème</sup> adjoint, M Brun Bernard
- 3<sup>ème</sup> adjoint, M Oulion Emmanuel

Mme le Maire passe à l'appel des candidatures pour les postes des 2 conseillers délégués. M Barou et Mme Agostini sont candidats. Ils obtiennent la majorité absolue et sont donc proclamés conseillers délégués.

### 3 - Indemnités d'adjoints/de conseillers délégués

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de ne pas modifier les indemnités du Maire et des adjoints soit :

Fonction	% de l'IB de référence	Montant mensuel brut
Maire	33 %	1467.08 €
1 <sup>er</sup> Adjoint	7.40 %	281.31 €
2 <sup>ème</sup> Adjoint	7.40 %	281.31 €
3 <sup>ème</sup> Adjoint	7.40 %	281.31 €
Conseiller délégué	3.616 %	140.65 €
Conseiller délégué	3.616 %	140.65 €

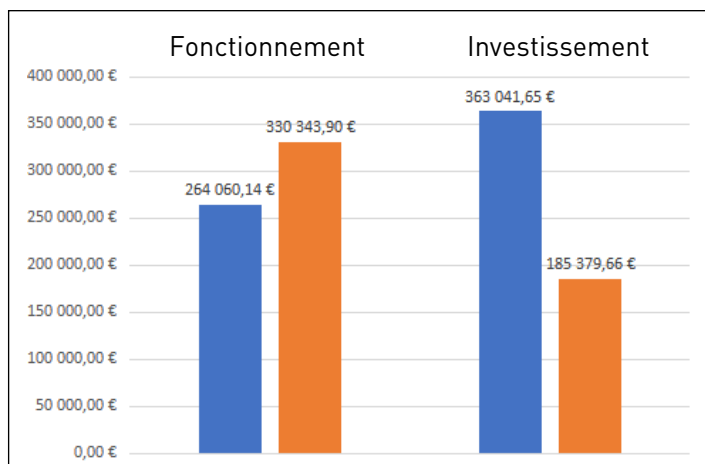
### 4. Composition des commissions :

Le Conseil Municipal a procédé au remplacement de Mr FAYARD dans certaines commissions (voir page 10).





### BUDGET PRINCIPAL



**Bleu** : Dépense.

**Orange** : Recette

La section de fonctionnement pour 2020 est excédentaire de 66 283.76€

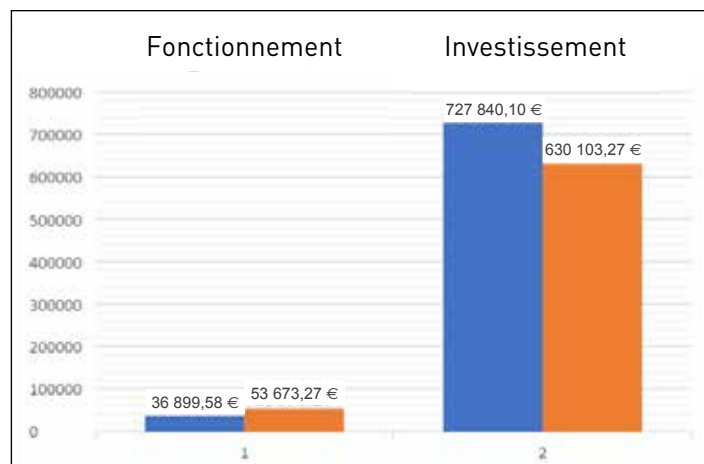
Cet excédent est à rajouter aux réserves financières qui sont de 475 152,55€, ce qui donne un résultat de fonctionnement de 541 436,31€.

La section d'investissement pour 2020 est déficitaire de 177 661.99€. À cela il faut rajouter les dépenses payées et les recettes encaissées début 2021 rattachées à 2020, ce qui donne un déficit de 257 001.03€

Ce déficit s'explique par le retard du chantier du local technique. Les factures n'étant pas toutes réglées, les subventions n'ont pas pu être encaissées sur 2020. Ce déficit est absorbé par nos réserves financières

Le résultat de clôture pour 2020 (fonctionnement et investissement confondus) est de 284 435.28€

### BUDGET ASSAINISSEMENT



La section de fonctionnement pour 2020 est excédentaire de 16 773.69€

Cet excédent est à rajouter aux réserves financières qui sont de 55 193,48€, ce qui donne un résultat de fonctionnement de 71 967,17€

La section d'investissement pour 2020 est déficitaire de 97 736.83€. Ce déficit s'explique par le remboursement d'un emprunt à court terme de 70 000€. Ce déficit est absorbé par nos réserves financières qui étaient de 229 747,16€, ce qui donne donc un résultat en investissement de 132 010.33€

Le résultat de clôture (fonctionnement et investissement) est donc de 203 977,50 €

**René GRANGE**  
Electricité Générale  
Automatisme - Portail  
Chauffage - Alarme  
Dépannage...

Neuf & Rénovation

Bellegarde en Forez elec.r.grange@orange.fr  
04 77 54 58 98 - 06 06 53 56 38

**TOMAS**  
Lionel Peintre Décorateur

06 62 65 39 54

Le bourg - 42210 Marclopt - 04 77 94 62 50





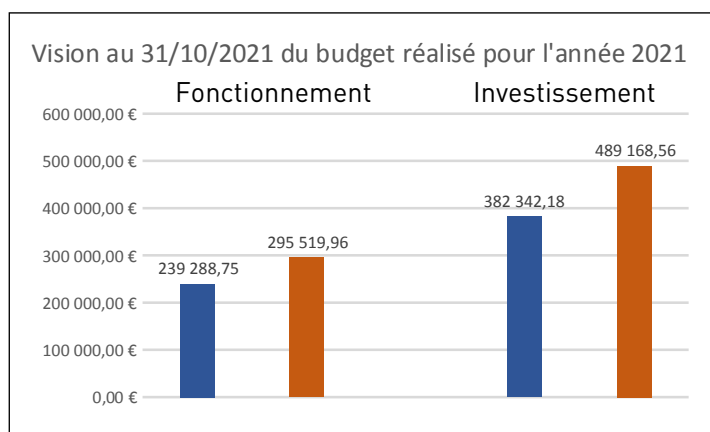
## Finances 2021



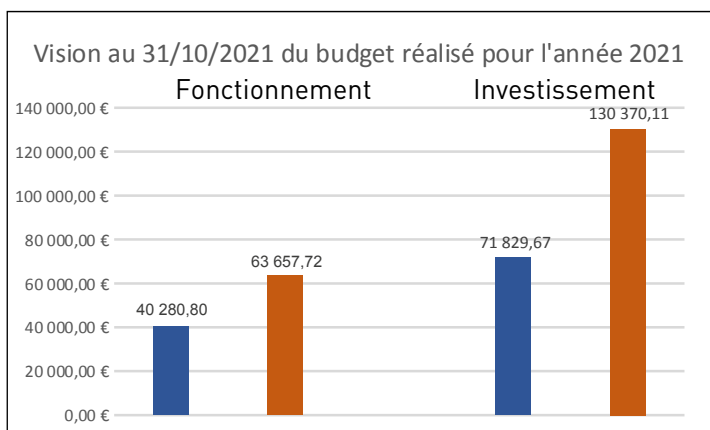
Cette année a vu la réalisation de projets retardés à cause du COVID ( voir page suivante)

### BILAN PROVISOIRE

#### Budget principal



#### Budget assainissement



**Sarl Bernard GIRAUD**  
 Entreprise certifiée RGE

Plâtrerie Peinture Décoration  
 Revêtements de sols souples

**Stéphane ROCLE**  
 Gérant

Route de Rozier  
 42510 Néronde  
 04 77 27 38 22  
**06 72 94 37 13**  
 sarl.giraudbernard@orange.fr

**Micholet métallerie**  
 charpente métallique - métalleries - menuiserie aluminium - chaudronnerie

7ZA des Flaches  
 42330 Saint-Galmier - France  
 tel : +33(0)4 77 06 54 30 | fax : +33(0)4 77 06 54 81  
 email : contact@micholet-metallerie.fr  
 // www.micholet-metallerie.fr

*Pisciculture d'étang*

**Cultures & Réserves**

M. BOUCHET Dominique  
 Lieu dit La Forest  
 42210 MARCLOPT  
 Portable: 06.47.96.48.83  
 Courriel: contact@cultures-reserves.fr



## Local technique et associatif, wc place de l'Eglise et massif

La fin des travaux était prévue en mars 2020. Du fait de la pandémie, la réception s'est faite en février 2021.

### Le local technique et associatif

Ce local comporte :

- une partie technique d'environ 200m<sup>2</sup>, un bureau, un WC et une douche pour les agents
- une salle pour les associations
- un WC accessible aux personnes à mobilité réduite
- des locaux de rangement pour : le comité des fêtes, le tennis, le sou des écoles et l'école.

Le local pour l'école permettra aux enseignants de stocker du matériel permettant d'organiser les activités physiques et sportives des enfants dans un cadre mieux adapté.

La salle des associations leur permettra d'organiser leurs réunions (20 personnes maxi) et d'organiser des manifestations diverses (concours de pétanque, carnaval, etc.). Cette salle se transforme en bar et est équipée d'un frigo, d'un congélateur, d'une cuisinière et d'un lave-vaisselle.

Le conseil a décidé que seules les associations du village pourront utiliser cette salle.

Dès la fin des travaux, nous avons :

- Complété les équipements techniques du local (Transpalette, nettoyeur haute pression, groupe électrogène, poste à souder, chargeur de batterie, etc...) : coût : 3 573€ TTC
- Aménagé la salle des associations (ameublement, électroménager) : coût : 9 433€ TTC
- Goudronné l'esplanade coût 17 000€ HT

Les panneaux solaires ont été installés par le SIEL en janvier 2021.

### WC place de l'église, massif fleuri

L'emplacement du WC a été pensé pour son accès aux handicapés, aux visiteurs et gens de passage, mais aussi dans le cadre de notre projet d'aménagement du centre bourg, qui reste à définir.

Un massif a été réalisé à côté du WC et devant la maison de Mme Gaudin.

**Le coût total de tous ces travaux est de 397 606€ HT. Les subventions de la DETR, Département, Région se montent à 256 622€**



## Assainissement et diagnostic eaux pluviales



### Assainissement route de Saint-Laurent

Un permis de construire a été déposé au n° 331 route de St Laurent, mais après l’instruction il est apparu que lors de la réalisation du séparatif dans la rue de Saint-Laurent, en 2006, cette partie, entre la ferme et le croisement avec le Palot, n’avait pas été rénovée et les égouts de la ferme, qui n’étaient déjà plus utilisés, se jetaient dans les eaux pluviales. Par ailleurs, le diagnostic réseaux eaux usées que nous avons réalisé en 2019 a fait apparaître que les canalisations restantes étaient en très mauvais état. Nous en avons donc profité pour reprendre toutes les canalisations.

**Coût 26 344€ HT. Subvention Agence de l’eau : 4 851€**

### Diagnostic eaux pluviales

Les problèmes d’inondation du Châtelard en 2008 et du siphon de la Mayarme, sont encore dans toutes les mémoires. Dès 2014, nous avons établi un plan d’entretien des fossés, demandé à la SNCF de faire un diagnostic eaux pluviales sur la partie entre le passage à niveau et le Chatelard. Les travaux sur la rénovation de l’assainissement et surtout l’épisode pluvieux du 23 juin 2021 ont remis en évidence les problèmes au niveau de la Croix de l’Orme : saturation des fossés, dysfonctionnement des égouts. Lors de nos entretiens avec les riverains, il semblerait que lors des constructions certains fossés aient été déviés. Ce problème étant récurrent, la commune a décidé de le traiter.

Un diagnostic eaux pluviales sur le reste de la commune a donc été réalisé. Il devrait permettre de :

- Vérifier le fonctionnement des fossés, définir les fossés métraux et planifier leur entretien.  
L’entretien de ces fossés pourrait être pris en charge par la commune.
- Définir le besoin en bassins de rétention, etc.

**Coût de l’étude 21 300€. Subventions : agence de l’eau 7 450€ ; Appel partenariat du Conseil Départemental : 4 920€.**

### Assainissement des Pâturaux à la Mairie

La municipalité voulait réaliser les travaux d’assainissement du cimetière jusqu’aux Pâturaux afin de préparer l’aménagement du carrefour de la RD 1082. Après étude, la pente entre les Pâturaux et la mairie est insuffisante (0,4 %) car il faut 2%. Les travaux prévus ne sont donc pas possibles. Il faut obligatoirement commencer de la mairie (point bas du réseau) et remonter jusqu’aux Pâturaux pour assurer un bon écoulement des eaux usées. Ces travaux doivent donc être faits sur la totalité et en une seule fois, pour éviter la mise en place de pompes de relevage.

Le coût des travaux liés à l’assainissement avoisine les 700 000€ HT.

Nous avons déposé une demande de subvention en conséquence à l’agence de l’eau, qui nous a été accordée à hauteur de 30 %, et à la DETR. Cette dernière demande n’a pas abouti pour 2021. Le Sous-Préfet en personne, lors de sa visite de Marclopt, nous en a informés et nous a conseillé de déposer une nouvelle demande en 2022, tout en nous autorisant à commencer les travaux en 2021. Simultanément une demande de subvention a été demandée auprès du Conseil Départemental.







## Travaux de l'Eglise

### Toit de l'Eglise

Des infiltrations diverses ont été constatées sur les murs et le plafond de l'église.

Des réparations ponctuelles pouvaient être envisagées. Nous avons sollicité trois entreprises pour faire un diagnostic et proposer des

devis. Le choix a été de refaire toutes les parties en zinc et reprendre l'ensemble de la toiture.

**Coût de l'opération : 17 595€ HT.**

**Subvention du Département : 11 944€**

### Illumination du clocher

La guirlande que nous allumons en période de fête a rendu l'âme... Elle sera remplacée par des projecteurs LED, à l'intérieur du clocher, qui devraient être plus compatibles avec ce monument historique.

**Coût de l'opération : 1 500€ HT**

## Le projet 2022 : le Carrefour D 1082

Ce carrefour a été un dossier mythique du précédent mandat, nous ne reviendrons pas sur l'intérêt du carrefour en termes de sécurité de la commune.

Cet aménagement s'élève à 430 000€ HT pour la partie basique. Il faudra rajouter l'aire de covoiturage demandée et financée par la CCFE, l'éclairage, l'enfouissement des lignes, l'achat de bandes de terrains pour élargir la route... Le coût est essentiellement supporté par le Conseil Départemental de la Loire. Cependant le reste à charge à ce jour est de 76 000€ HT pour la commune.

La suite logique de ces travaux (à plus ou moins long terme), sera une réfection de la voirie sur cette zone avec la création d'une voie mode doux sur la rue Charles de Gaulle. Ces travaux vont dépendre de plusieurs facteurs et notamment des finances. La commune devra faire le point une fois les travaux d'assainissement et du carrefour réalisés.



# Marclopt Cadre de Vie

## Décorations de Noël

Avec un peu d'imagination et de l'huile de coude, nous avons tenté d'apporter un air de fête à notre village. Les membres de la commission avec l'aide de bénévoles ont réalisé des décorations à partir de matériaux de récupération (palettes, rondins

de bois, pommes de pin....). Nous avons décidé cette année d'élargir cette «mise en fête» en incitant les villageois à faire une décoration à titre individuel ou par quartier ou bien à venir «bricoler» avec nous.



## Circino 42



### DECouvrez MARCLOPT DANS UN NOUVEAU JEU DE SOCIÉTÉ

Dans cette ère toute numérique, un nouveau jeu de société : CIRCINO 42, le Chasseur de Trésor, destination LOIRE, vient de sortir. Dans ce jeu intergénérationnel, qui ne nécessite aucune connaissance particulière, vous allez pouvoir découvrir ou redécouvrir, en vous amusant, les trésors de notre département. 36 communes, dont MARCLOPT, occupent une place centrale et prépondérante dans ce jeu.

Ce jeu inclut un livret de présentation pour chaque commune.

Il est disponible dans de nombreux points de vente et notamment dans les offices du tourisme de Feurs et Montbrison.



## Regroupement Pédagogique Intercommunal

### SÉANCE DU 24 MARS 2021

**1. Le comité syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Compte Administratif et le compte de gestion 2020.**

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
Résultats reportés		37 084.52€		33.14€
Part affectée à investiss				
Opérations de l'exercice	124 641.86€	135 932.07€	0,00	0
Totaux	126 641.86€	173 016.59€	0,00	33.14€
Résultat de clôture		48 374.73€		33.14€
REPORT (affectation de résultat)	Compte 002	48 374.73€	Compte 001	33.14€

**2. Le comité syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif de l'exercice 2021, arrêté comme suit :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	188 374.73€
RECETTES	188 374.73€

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	33.14€
RECETTES	33.14€

**3. Convention RPI Marclopt-Saint Laurent la Conche :**

Vu le budget du RPI voté précédemment, le président du RPI propose d'établir une convention avec chaque commune membre pour versement de sa contribution. La commune de Marclopt devra verser 50 000.00€. La Commune de Saint Laurent La Conche devra verser 50 000.00€.

**4. Finances : renouvellement du logiciel**

L'application actuelle E. Enfance permettant la gestion des activités scolaires et périscolaires ne sera plus maintenue par Berger Levrault. Il propose une nouvelle solution répondant aux contraintes de sécurités « RGPD ».

Le devis proposé par Berger Levrault s'élève à 2 585€ HT. Ce devis concerne l'installation, le paramétrage du nouveau logiciel ainsi qu'une formation. Le contrat de maintenance, quant à lui, s'élève à 1468.80€ HT annuel (hors indexation) soit 1762.56 TTC. Pour rappel, en 2020, la maintenance du logiciel s'élevait à 1984.62€. Le comité syndical, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité décide d'établir un devis auprès d'un autre prestataire et de mettre ce devis en attente.

Les écoles de Marclopt et St Laurent la conche sont regroupées dans le RPI et ainsi gérées par la commission qui est composée par des membres des conseils municipaux de Marclopt et de St Laurent la conche :

**PRÉSIDENT : POYADE Jean-Luc**  
**SECRÉTAIRE : CONSEILLON Anne-Marie**  
**TRÉSORIER : OULION Emmanuel**  
**MEMBRES : EYRAUD Catherine, GONNET-LEARD Valérie, LACHAND Gaëlle.**

**5. Finances : participation du RPI au renouvellement de la classe mobile École de Marclopt**

La commune de Marclopt renouvelle le matériel de la classe mobile de M Pinel. L'ancien matériel est aujourd'hui désuet. Le montant total de l'opération s'élève à 13 000 € HT. La commune de Marclopt a obtenu une subvention de 7 000€ par l'Etat. Il reste à la charge de la commune 6 000€.

Le comité syndical, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité accepte de participer à l'achat et fixe le montant à 3 000€.

Suite à cette présentation de la classe mobile, le conseil a jugé nécessaire d'établir une convention pour la participation (ou pas) du RPI aux divers projets portés par les communes au profit des enfants.

### SÉANCE DU 26 AVRIL 2021

**1 - Demande de dérogation scolaire**

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas accorder la demande de dérogation scolaire.

**2 - Préparation rentrée 2021**

Afin de préparer la rentrée scolaire 2021, l'Éducation Nationale nous demande de nous prononcer sur l'organisation du temps scolaire et notamment si l'on souhaite prolonger les horaires en vigueur pour 3 ans. Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité dit que les horaires sont reconduits tels qu'ils le sont.



### 3 - Finances : renouvellement du logiciel inscription cantine et garderie

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide l'achat du logiciel pour un montant de 2585€ HT. Le syndicat du RPI devra rembourser la commune.

### 4 - Finances : ARCHIVAGES PAR LE CDG42

Un devis a été établi pour les archives du RPI présentes sur la commune de Marclopt pour un montant de 300€. Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de ne pas valider le devis.

### 5-CDG : SANTE AU TRAVAIL

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la proposition suivante :  
Charger le service optionnel Pôle Santé au Travail, créé par le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire, de prendre en charge la mise en œuvre de la surveillance médicale préventive au profit des agents de notre collectivité à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit la décision de l'assemblée et au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2023. Cette adhésion peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie contractante de son plein gré, par lettre recommandée avec un préavis de six mois.  
Le coût d'adhésion a été établi par délibération du Conseil d'Administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire du 6 novembre 2020, pour l'exercice 2021, sur la base annuelle de 94€ (quatre-vingt-quatorze euros) par agent, dont 7€ (sept euros) de participation aux frais de gestion.

### 6- Ressources Humaines :

Remplacement :  
Départ en retraite de Brigitte Boichon : elle est remplacée par Michelle Durand.

### 7 - Questions diverses

- Repas- garderie :  
Pas d'augmentation.
- Convention entre les 2 communes :  
une ébauche sera réalisée.
- Entretiens : Les élus recevront les agents le jeudi 17 juin à partir de 16h30.

### SÉANCE DU 23 JUIN 2021

#### 1. Départ Brigitte Boichon

M le Président informe les membres du Conseil Syndical du départ en retraite de Brigitte BOICHON en septembre.  
Une prime de 1000 euros lui sera versée. Un apéritif aura lieu le samedi 4 septembre 2021 à 11h.

#### 2. Départ CM2

Pour le départ des CM2 pour le collège, il est décidé d'offrir un cadeau aux 13 élèves le dernier jour d'école. Une calculatrice sera offerte pour chaque élève

#### 3. Personnel : planning et entretiens professionnels

Les plannings des agents ont été travaillés.  
Une réunion est prévue le jeudi 8 juillet à 11h (Béatrice Olivier) et 11h30 (Delphine Thevenet).

#### 4. Logiciel

Monsieur le Président informe les membres du conseil de la nécessité de changer notre logiciel cantine (il est obsolète). Il a été réalisé 2 devis

### SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2021

#### 1- Personnel

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- De ne pas accorder un avantage (télépéage) à un seul agent. Le Conseil Syndical estime qu'il est difficile de n'accorder un avantage qu'à un seul membre du personnel.
- De ne pas accorder la gratuité de la cantine. Elles ont le droit de prendre les restes après le repas et l'année dernière, le RPI a proposé, de faire payer à prix coûtant le

repas (proposition refusée).

- De ne pas accorder une prime.
- Possibilité de mettre une prime l'an prochain.

### 2- CNAS

Le Président expose que la loi 209-2007 du 19 février 2007 a instauré le droit à l'action sociale pour tous les agents territoriaux. Le CNAS accompagne les élus locaux dans la mise en œuvre de cette obligation et les aide à l'appréhender comme un atout face aux défis managériaux. Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide de désigner Mme Béatrice OLIVIER en qualité de délégué agent et correspondant.

### 3-Questions diverses

- Proposer au personnel la formation Secourisme sur les vacances de février 2022.  
Coût : 150€ / personne (2x7h).
- Proposition de CANTINE à 1 € : vérifier si le RPI est éligible.
- Remboursement total de carte :  
À voir lors du prochain vote de budget pour un remboursement partiel. Abus : des familles prenaient la carte sans l'utiliser.
- Conseil d'école : Demander à avoir le questionnaire donné aux parents si possible une semaine avant la réunion de conseil de façon à ne pas être devant le fait accompli lors de la réunion.
- Problème d'inscription à la cantine : Revoir le règlement en ce qui concerne les oublis d'inscription à la cantine, à savoir essayer de distinguer ceux qui oublient régulièrement et donc trop souvent et ceux à qui ça arrive vraiment peu. Peut-être appliquer une sanction au bout de X oublis...
- Marclopt : la mairie propose à la garderie de réaliser des petites décors de Noël, pour agrémenter la déco déjà réalisée l'année dernière lors des fêtes. Le matériel sera fourni.



## Ecole de Marclopt

### Départ de Mme Marcoux

C'est avec beaucoup d'émotion que les élèves ont dit au revoir à leur institutrice le 2 juillet 2021.

Mme Marcoux a enseigné à l'école de Marclopt pendant près de 20 ans et était très appréciée de ses élèves.

Lors de cette journée, ils lui avaient préparé quelques surprises : livre dédicacé, chanson ...



### Nouvelle équipe : Mme Gire Cindy nouvelle directrice

C'est une nouvelle équipe qui a fait la rentrée scolaire en septembre 2021. La nouvelle directrice, Cindy Gire, a remplacé Mme Marcoux.

Elle enseigne pour les classes de CE1 et CE2. Mr Pinel, quant à lui, enseigne pour les élèves de CM1 et CM2.

Une nouvelle équipe, un nouvel élan !

Mme Gire a prévu des sorties communes avec les deux classes, et profite des équipements à disposition sur la commune tel que le city stade pour le sport.

Bienvenue à la nouvelle directrice d'école !



### Equipped informatique ENI (Ecran Numérique Interactif) et Classe Mobile

Un ENI est une solution « tout-en-un ». L'écran interactif est la version numérique du tableau noir. Il n'y a pas besoin d'un vidéoprojecteur ou d'un ordinateur en supplément. À l'image d'une tablette tactile géante, les élèves interagissent avec leurs doigts ou à l'aide d'un stylet spécifique. C'est un équipement qui a plusieurs avantages tels que le rendu des couleurs des ressources utilisées, la diminution du bruit du vidéoprojecteur ou l'intégration d'enceintes qui facilitent la gestion du travail au quotidien.

A partir de la connexion Ethernet ou en Wifi, il y a également la possibilité de rechercher des ressources en ligne pour enrichir et dynamiser les activités de classe.

Il peut facilement être utilisé en classe par les élèves. L'écran permet aux enfants de voir et de naviguer sur les fichiers de travail créés par leur enseignant. Ils ont devant les yeux, sur une tablette géante, non seulement des documents présents sur leurs feuilles personnelles, avec l'attrait des couleurs en plus ou des activités à réaliser en recherche collective ou en correction qui peuvent aller des éléments de réponses à déplacer ou faire apparaître, à des coloriages, manipulations diverses y compris d'outils de géométrie, de cartes, etc.



La classe mobile permet aux enfants de bénéficier d'un nombre important de postes mis à leur disposition et donc d'avoir accès à internet lors de travaux de recherches sur des sites indiqués ou sur l'ENT (Espace Numérique de Travail) utilisé par les CM. Il permet aussi l'utilisation de logiciels servant à travailler sur la production d'écrits ou la lecture (pour les CE).

Ce matériel est actuellement installé dans la classe de Mr Pinel et utilisé par les CM1-CM2. Il est prévu que les élèves de CE1 et CE2 bénéficient de cette technologie pour les matières enseignées par Mr Pinel et avec Mme Gire dans divers domaines comme la lecture par exemple.

**Coût de cet investissement : 15 723.56€ TTC**

**Subventions obtenues : 7 000€ de l'éducation nationale**

**Participation du RPI : 3 000€**

**Reste à charge par la commune : 5 723.56€**





# Marclopt Sou des Ecoles

## Le Sou des Ecoles



C'est une association composée de parents des élèves des deux écoles de St Laurent La Conche et Marclopt.

Il est composé cette année :

**Présidente** : Me BAYARD Audrey

**Secrétaire** : Me GRAZIOTIN Florane

**Trésorière** : Me BARRIEU Muriel

**Vice Trésorière** : Me DOUA Johanna

**Membres** : BONNET Mathilde, GARNIER Caroline, GATHIER Cécile, LAURENT Florence, PEREIRA Doriane, VENET Alexandre, ROBERT/SANIAL Nelly, MOUNIER Oriane.

Le but principal de l'association est de récolter des fonds permettant aux enseignants d'organiser des sorties et des activités avec les élèves tout au long de l'année scolaire.

Cela permet également l'achat de jeux et d'équipements pour les temps de récréation.

C'est pour cela que le Sou des Écoles organise, planifie et prépare plusieurs manifestations.

### DATES A RETENIR

Octobre : Vente de calendriers

Vendredi 12 novembre : Vente de crêpes aux sorties des écoles

Samedi 27 novembre : Journée des Associations à St Laurent (flash mob organisé par le Sou)

Début décembre : Vente de sapins

Dimanche 5 décembre : Téléthon à Marclopt (flash mob organisé par le Sou)

16/17 Décembre : Spectacle de Noël (jeudi après-midi) + venue du Père Noël (vendredi matin).

Jeudi 10 février : Vente de crêpes aux sorties des écoles

Vendredi 21 janvier 2022 : Vente de Pizzas

Samedi 5 mars : Soirée Carnaval

Samedi 14 Mai : Vente de plants et fleurs

Vendredi 24 juin : Fête de l'école

Nous vous attendons nombreux aussi bien les parents d'élèves que les habitants des deux communes, pour participer activement à ces moments conviviaux et faire vivre une dynamique associative sur nos communes !!!

Nous remercions les deux mairies de St Laurent la Conche et de Marclopt pour leur soutien financier.





## FNACA



La section locale de la FNACA Saint-Laurent et Marclopt s'était donné rendez-vous samedi 14 août à 11 h au cimetière à Montrond-les-Bains pour honorer l'un des siens, Jacques Junon 83 ans, décédé il y a quelques mois.

Le président Marcel Thessot prenait la parole en présence de la famille de Jacques Junon dont son fils

Dominique, son frère et sa sœur et des représentants de la FNACA.

«Nous sommes réunis avec ta famille et



La section locale de la Fnaca Saint-Laurent-Marclopt n'oublie pas

tes amis de la FNACA pour te rendre un hommage. Tu es parti rejoindre ton épouse Raymonde et tes anciens amis de la FNACA, qui nous ont quitté depuis la création de la section. Pour nous anciens, c'est un devoir de Mémoire de déposer une plaque

rappelant la participation à la guerre d'Algérie et c'est un signe d'amitié qui ne s'oublie pas. Nous allons prendre tous un instant de recueillement»

**Les membres de la FNACA vous souhaitent une bonne année 2022**

## CCAS

Son but est de mettre en œuvre les solidarités et d'organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune.

Son rôle est de venir en aide aux personnes les plus fragiles, de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées,

de soutenir les personnes souffrant de handicap...

Aussi, n'hésitez pas à faire appel au CCAS si vous avez des problèmes temporaires quels qu'ils soient (déplacement, financiers, administratifs) ou si vous connaissez des personnes en difficulté.

Cette année, un colis ou un bon

d'achat pour un repas à la Grignotière sera offert.

De plus, un repas spectacle sera proposé en collaboration avec la commune de St Laurent la Conche le 22 janvier 2022.

Afin d'être certains de n'oublier personne, les marcloptaires de 70ans et plus doivent se faire connaître en mairie.

**La Grignotière Restaurant**  
Nos Menus  
04 77 54 87 33  
www.restaurant-la-grignotiere.fr  
grigno42@gmail.com  
La Grignotière, 42210 Marclopt

**SOLMENTOÏT**  
Terrasses - Solivage  
Velux - Habillage sous toiture  
Menuiserie - Charpente  
Couverture - Zinguerie  
SOLMENTOÏT Maxime Joubert  
MONTROND-LES-BAINS / 06 85 15 55 21  
solmentoit@gmail.com Solmentoît MaximeJoubert

## Comité des Fêtes

Les manifestations de l'année 2021 ont été annulées en raison de la crise sanitaire.

- Téléthon 2021 :  
dimanche 5 décembre

### MANIFESTATIONS 2022 :

- Vendredi 7 janvier 2022 : Assemblée générale (salle d'animation)
- Dimanche 10 avril 2022 : brocante vide-greniers (au stade)
- Vendredi 3 juin 2022 : concours de pétanque au stade.
- Week-end du 11/12 juin 2022 : sortie en Aveyron
- 27 / 28 / 29 août 2022 : fête patronale
- Décembre 2022 : téléthon (date à définir)

### COMPOSITION DU BUREAU :

- Président : Thierry Beauvoir
- Vice-président : Christian Dumoulin
- Trésorier : Catherine Manet



- Vice-trésorier : Alain Gilbert
- Secrétaire : Sandrine Perret
- Vice-secrétaire : Laurence Karoudjian ainsi qu'une dizaine de MEMBRES ACTIFS DU COMITE DES FETES et de nombreux bénévoles présents pour la fête patronale.


L'association adresse ses plus sincères remerciements à :

- tous ses partenaires,

- toutes les personnes qui aident et participent au bon déroulement des manifestations ;
- tous les Marcloptaires pour leur accueil et leur présence ;
- la municipalité de Marclopt.

Tous les membres du comité des fêtes espèrent vous retrouver au plus vite en 2022 afin de poursuivre les animations de notre village et ainsi retrouver du lien social à travers une vie associative dynamique.





**THOMAS**  
CARRIÈRES

Gravières - Carrières - Béton prêt à l'emploi

15, boulevard du Château - B.P.45  
42210 Montrond-les-Bains  
Tél. 04 77 54 41 68 - Fax 04 77 54 40 19

Particuliers, Professionnels,  
Agriculteurs, votre Agent général :

**Emmanuel OULION**  
3 place Guichard - 42110 - FEURS  
**04 77 27 08 60**  
n°Orias : 20 006 339 - www.orias.fr







## Miss en forme

Comme toutes les associations, Miss en Forme s'est mise en sommeil de Novembre à Juin où nous avons repris un peu d'activité.

Les aides de l'état nous ont permis de continuer à payer notre prof (comme l'exigeait la loi) mais aussi de rembourser à nos adhérents les cours non effectués (merci à ceux qui n'ont pas encaissé le remboursement!) Nous avons repris nos cours en septembre.

### Pilates

Lundi 18h30/ 19h30  
19h30/ 20h30

C'est Marie Delemps qui assure ce cours. Nous avons décidé de maintenir cette année encore les deux cours malgré l'effort financier que cela représente. Les groupes sont ainsi allégés pour une meilleure efficacité.

### Gym

Mardi 19h / 20h15

C'est Arlette Giraud qui intervient pour des cours variés : body dance – stepp – renforcement musculaire.

Nous avons une trentaine d'adhérents sur les deux activités.

**Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas (il est possible de s'inscrire en cours d'année)**



## Tennis

La saison d'été 2021 s'est bien passée avec plus d'affluence sur le court que l'an dernier. Le nouveau local de rangement mis à disposition par la Mairie est appréciable et nous espérons reprendre nos activités normalement en 2022.

Les jeunes ont terminé le tournoi 2020. Nous avons lancé les tournois 2021 (adultes et jeunes) qui se poursuivront

jusqu'au printemps prochain. En 2022, nous envisageons d'organiser une soirée festive après les finales de juin, puis peut être une autre en septembre avec un tournoi en double et un concours de pétanque avec équipes tirées au sort sur place. Nous essayerons d'organiser des stages pour tous. Comme chaque année nous ferons un stand au Téléthon.

Pas de changement au bureau :

Président : **Michel Dupré**

Vice-président : **Eric Herrgott**

Secrétaire : **Richard Lafay**

TTrésorier : **Laurent Godel**

Secrétaire adjoint : **Arnaud Cortial**

Trésorier adjoint : **Norbert Cambray**

Membres : **Stéphane Rocle, Alain Pontonnier.**

Rappel des cotisations (de mai à mai) : adultes 25€, étudiant 12€, famille 50€, carte été 15€.

Pour le renouvellement des cotisations et l'échange de la clef du court, veuillez contacter **Laurent Godel** ou **Michel Dupré.**

mail : [tennismarclopt@gmail.com](mailto:tennismarclopt@gmail.com), contact président : **06 72 79 34 37.**

A bientôt pour taper la balle et autour du court.





# Marclopt Associations

## Téléthon

Cette année, la situation sanitaire nous a permis d'organiser le téléthon le 5 décembre.

Plusieurs associations de la commune se sont regroupées pour animer cette journée.



Le tennis a proposé deux circuits de marche :

- Petite marche de 5 kms : circuit du Papillon
- Grande marche de 14 kms : circuit du Papillon + marche des 5 croix à St Laurent

Les Miss en Forme ont servi un vin chaud accompagné de gâteaux confectionnés par les bénévoles.

Les classards ont fait des crêpes.

Le comité des fêtes a organisé un repas (saucisson, patates), la boisson étant offerte par la mairie.

Grace à la générosité de tous les participants, 1945 € ont été reversés au téléthon.



**ENTREPRISE**  
**POMPORT.S**

- Façade
- Joint de pierre et pisé
- Chape liquide
- Béton décoratif intérieur/extérieur

06 74 50 50 13  
06 87 40 75 80

 **B3E** 42210 MONTROND LES BAINS  
06 11 70 20 51 b3e.sarl@orange.fr

**INGENIERIE THERMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE**

 **REGLEMENTATION THERMIQUE 2012**

**CALCULS ET SIMULATIONS THERMIQUES NEUF et RENOVATION**  
**AUDITS ENERGETIQUES**  
**INFILTROMETRIE**

 **RE 2020** Bâtiment à **Energie Positive** & **Réduction Carbone**

**NOUVEAU : Coaching Carbone personnalisé**





## Club de l'amitié

Le club de l'amitié a repris ses activités au mois d'août en respectant bien sûr les gestes barrière et le pass sanitaire. C'est avec une grande joie que nous nous sommes retrouvés car le covid nous avait éloignés trop longtemps les uns des autres.

Le club a redémarré avec des projets plein la tête pour nos 44 adhérents

- **LOTO** le 10 novembre
- **ASSEMBLEE GENERALE** le 24 novembre
- **BUCHE DE NOEL** le 22 décembre
- **REPRISE DU CLUB** le 5 janvier
- **TIRAGE DES ROIS** le 19 janvier
- **BUGNES** en mars
- **CONCOURS DE BELOTE** le 30 mars

Si les conditions le permettent, nous organiserons à nouveau un concours de belote et nous envisageons une sortie repas et cabaret. Nous étudions aussi la possibilité de faire des visites dans la région.

Nous espérons que l'ensemble des adhérents sera présent et nous invitons toutes les personnes intéressées à venir nous rejoindre pour partager de bons moments de convivialité. C'est avec plaisir que nous les accueillerons.





## Apéritif de Quartier

Chaque année, les habitants de certains quartiers de Marclopt se regroupent pour un apéritif commun. Généralement, l'organisation est assurée par deux ou trois familles différentes chaque année.

Ce fut le cas cette année pour le quartier de la rue Georges Pompidou où une trentaine de personnes se sont

retrouvées le 11 septembre pour une journée conviviale.

Il en fut de même le 17 octobre pour le quartier Sud de Marclopt. Une trentaine de personnes étaient réunies à la salle communale pour un apéritif organisé par trois familles. Ensuite, chacun avait apporté son pique-nique et tout fut mis en commun. Le soleil a

permis d'organiser un petit concours de pétanque, suivi de nouveau d'un petit casse-croûte.

Ces réunions sympathiques sont l'occasion de passer un moment avec les voisins que nous n'avons pas forcément l'occasion de voir pendant l'année, et d'accueillir les nouveaux venus dans la commune.



*Les Florales*  
MAISON EYRAUD  
Votre fleuriste

135 avenue de la gare  
42210 Montrond les bains  
04 77 54 41 10

[www.eyraud-florales.fr](http://www.eyraud-florales.fr)  
[lesflorales42@orange.fr](mailto:lesflorales42@orange.fr)



Garage  
des Princes

ENTRETIEN ET REPARATIONS TOUTES MARQUES .  
SPECIALISTE 4x4 et véhicules anciens .

Tél : 04 27 77 54 13  
[garagedesprinces@outlook.fr](mailto:garagedesprinces@outlook.fr)

300 rue des Princes  
42 210 Montrond les Bains





# Marclopt Journées Portes Ouvertes

## Le Conseil Municipal a été invité aux journées Portes ouvertes de l'entreprise MACH 1



Ce vendredi 8 Octobre, après boisson et petits gâteaux, il nous a été présenté sur écran l'histoire de l'entreprise ainsi que ses différents produits. Des groupes ont été formés, pilotés en ce qui nous concerne par Mr Bayard Bruno. La visite s'effectue dans les ateliers aux différents stades de fabrication des jantes et des rayons pour finir dans le hall de stockage.



Fleuron du « made in France », principale usine de composants pour les roues de vélos en France, Mach1, avec sa vocation européenne, a plus de 80 années de route derrière lui ! Son activité cycle démarre en 1937 sous le nom de «RAYONS BERNARD», l'entreprise fabrique des rayons et des écrous.

1996 marque un tournant avec la sortie de sa première jante. Désormais reconnue comme spécialiste des jantes en aluminium, sur tout segment et gamme du marché, l'entreprise est toujours sur le bon chemin. Sur un même site de plus de 10 500 m<sup>2</sup>, l'équipementier regroupe la conception, la production et le stockage de ses produits, avec pour feuille de route la R&D, l'innovation, la sécurité et le service.

Véritablement passionnées et expertes, les équipes Mach1 ont pour objectif premier d'allier les besoins des constructeurs aux attentes des consommateurs.

Ainsi, Mach1 est à l'origine de deux innovations aujourd'hui essentielles : Easy Tubeless Ready (ETR) : système propre à Mach1, l'ETR assure une meilleure accroche du pneu sur la jante en facilitant le montage de pneus tubeless ready, tout en restant compatible avec le standard ETRTO, qui garantit l'adaptabilité à tous les pneus du marché respectant également l'ETRTO.

Wide Angle System : cette solution augmente de 4° l'angle maximum des rayons pour un alignement optimal entre l'écrou, le rayon et le moyeu - cette solution est idéale lors de l'utilisation de gros moyeux et donc de rayons courts.

### EN CHIFFRE

- Plus de 25 millions d'euros de chiffre d'affaires, dont 80 % à l'export
  - Près de 5 millions de jantes par an
  - Plus de 300 millions de rayons chaque année
  - 10 500 m<sup>2</sup>, la taille de l'usine Mach1
  - 6 000 m<sup>2</sup> dédiés à la production
  - 3 900 m<sup>2</sup> consacrés au stockage, dont 3 500 m<sup>2</sup> de produits finis
  - 600 m<sup>2</sup> de bureaux
  - 160 salariés
- Pour la première monte :
- environ 20 % du marché européen des rayons et écrous
  - environ 15 % du marché européen des jantes

Ce fut très intéressant et la visite du matin s'est clôturée par un repas dinatoire salé-sucré nous permettant d'échanger en particulier avec Mr JOLY François, directeur commercial et marketing.

« Avec la croissance du marché du cycle, Mach1 souhaite étoffer ses équipes et recherche des opérateurs de production. Des formations aux métiers sont prévues, aucune compétence technique n'est requise. Pour plus d'informations, veuillez contacter : [recrutement@mach1.fr](mailto:recrutement@mach1.fr). »



# Marclopt Journées Portes Ouvertes

## Pisciculture

Créée en 2017 à Marclopt, Cultures et Réserves est une pisciculture d'étang destinée à la gestion piscicole des étangs de la plaine du Forez.

Nous produisons différentes espèces de poissons : brochet, perche, sandre, gardon, tanche et carpe.

### Comment cela fonctionne ?



À la fin de l'hiver nous procédons à l'empoissonnement des étangs que nous gérons en partenariat avec des propriétaires d'étang.

Le printemps c'est la saison de reproduction des poissons. Une partie de nos alevins grandit sur la pisciculture.

En été, tous nos poissons évoluent librement dans des étangs de plusieurs hectares. Les étangs procurent aux poissons la nourriture dont ils ont besoin.



À l'automne, les étangs sont vidés. Nous pêchons les poissons au filet puis nous les transportons vivants jusqu'à la pisciculture. Ils sont triés par taille et par espèce. Une partie des poissons est gardée sur la pisciculture pour lancer un nouveau cycle de production en étang l'année suivante.

Les poissons, destinés à nos préparations culinaires, sont affinés à l'eau claire.

Nous proposons des recettes artisanales de poissons : rillettes de carpe et soupe de poissons d'étang. Nous travaillons avec des produits de première qualité. Nous privilégions les circuits courts locaux.

### Où trouver nos produits ?

Magasins : Forez Vrac à Montbrison, épicerie de Bellegarde-en-Forez  
Drives fermier :  
Drive fermier 42 et Baldo drive



Pour info:

Le samedi 25 et

le dimanche 26 septembre,

Cultures et réserves a participé à de ferme en ferme.

540 personnes ont été accueillies à la pisciculture durant le week-end.

Le 3 octobre, elle a été primée, au concours des produits innovants organisé par le département, pour sa soupe de poissons d'étangs.





## Les leçons de l'histoire



Nous ne reviendrons pas sur les origines de Marclopt ni sur le fait que ce fut une châtelainie royale. Lorsqu'en 1772 Pierre-François David, conseiller au baillage du Forez, met en vente la Maisonfort et ses dix domaines, il sait, sûrement, qu'en 1773, la châtelainie de Marclopt sera rattachée à celle de Feurs. Il en est de même pour l'acheteur Jean Hector de Montagne, qui n'est autre que le marquis de Poncins qui ainsi possède près de 60% de Marclopt, mais n'a plus le pouvoir de haute et basse justice sur Marclopt.

Cette date constitue un tournant dans l'histoire de Marclopt, car le Marquis de Poncins ne réside pas à Marclopt et assez rapidement un syndic est nommé. Il s'agit de Jean Champier, propriétaire roturier, qui doit posséder moins du dixième des terrains du Marquis.

Par la suite, plus aucun noble ne réside dans la commune. Les maires seront des fermiers de Marclopt, qui très souvent gèrent les domaines des nobles (marquis de Poncins, les Périers du Palais, les Gémier des Perichons, les Neyron de Saint-Julien etc.). Ce n'est qu'entre 1904 et 1907 que Francisque Perras est élu maire. Il est né à Saint-Etienne. Il est donc le premier qui ne soit pas originaire de Marclopt. Il est arrivé vers les années 1885, achète l'étang Renard et du terrain autour. Il construit le clos Jeannon. Manifestement, il dispose de certains moyens car, au recensement de 1901, il déclare employer : une femme de chambre, une cuisinière, un jardinier, un cocher et même une institutrice. Dans des arbres généalogiques, il apparaît comme rentier, « gentleman-farmer ». Il sera le premier Marcloptaire à posséder en 1903 une voiture et un tracteur de 6 cv. A cette époque, il y avait 272 voitures dans la Loire, Marclopt n'était donc pas en retard, ce qui explique, sans doute, qu'il créa une auto-école à Saint-Etienne. A Marclopt, on l'appelait le « Bourgeois ». Lorsqu'il meurt le 13 septembre 1940, le domaine est pratiquement à l'abandon.

Les maires suivants seront tous originaires de Marclopt, mais l'élection de René de Saint-Jean, en 1983, qui décèdera en cours de mandat en 1985, rompt la chaîne. Il ne s'agit pas de faire de l'ostracisme envers les gens qui ne sont pas originaires de la commune, mais la majorité des maires de notre village étaient de modestes fermiers habitués aux conditions de vie difficiles, à la gestion parcimonieuse de leurs revenus, tributaires des aléas climatiques et dépendants « moralement et pécuniairement », au moins jusqu'en 1930, de leur bailleur noble.

C'est, dans tous les cas, ce qu'il faut avoir à l'esprit, lorsque vous dépouillez les délibérations du conseil de 1802 à 2002.

**UNE PETITE FAIM ?**  
BOUQUET À MARCLOPT - RESTAURATION RAPIDE  
Américain, panini, frites, crêpes, gaufres,....

**OUVERT : MARDI, MERCREDI, VENDREDI, SAMEDI ET DIMANCHE, DE 11H À 14H LE MIDI DE 18H À 22H LE SOIR**

**COMMANDEZ AU 06 24 02 02 91**  
CHOIX ET TARIFS AU DOS

**REYNAUD SAMUEL**

*Carrelage*

*Faïence*

*Mosaïque*

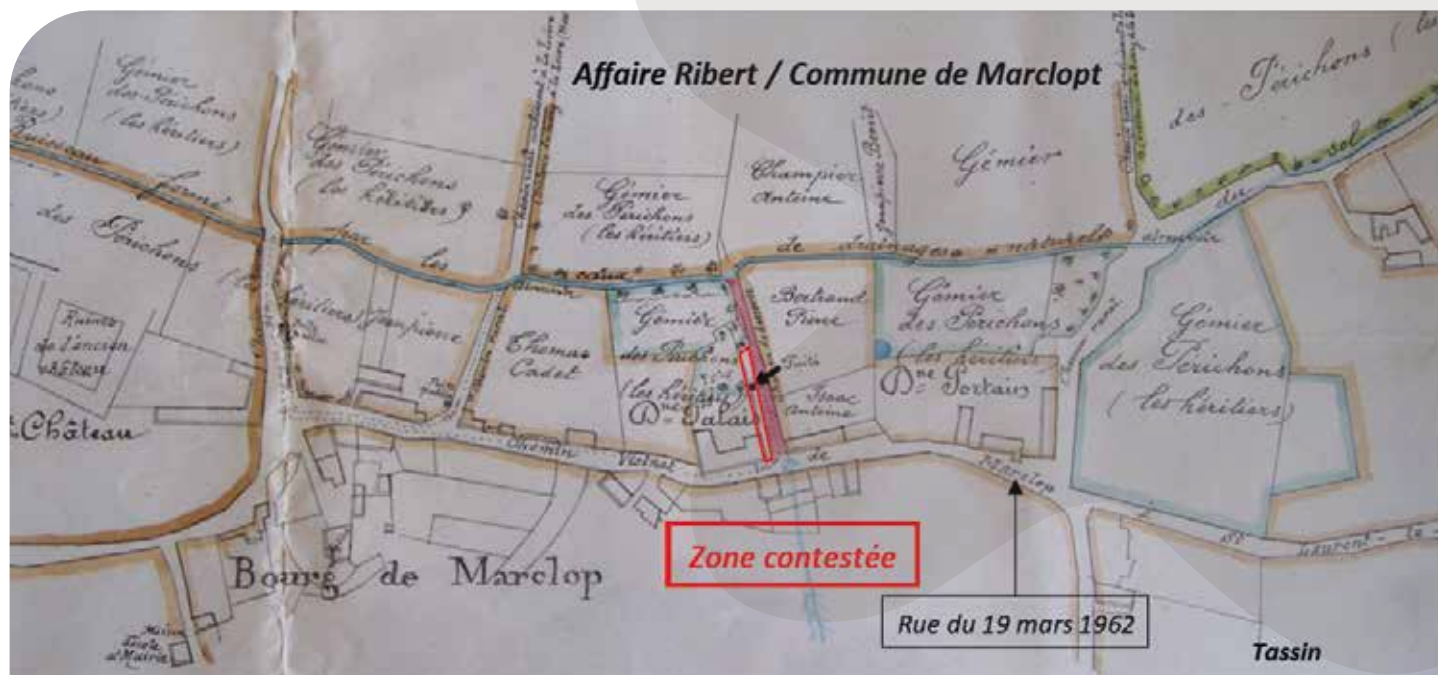
04 77 54 53 12  
06 12 43 85 70

337 rue du 19 Mars 1962  
42210 Marclopt





# Marclopt Histoire



En 1817, création du cadastre napoléonien

Voici quelques exemples parmi d'autres :

- 1802. Voici le premier budget de la commune :
  - Abonnement au bulletin de lois 6 francs
  - Frais de registre, actes civils, timbres 14,30 francs
  - Bois, lumière, encre, papier, plumes 6 francs
  - Secrétaire greffier 18 francs
  - Dépenses imprévues 5 francs

Total : 49,30 francs

Nous le voyons, la marge de manœuvre du maire était de 5 francs, soit environ 10% du budget de fonctionnement. Dans ces conditions, le conseil ne disposait d'aucun moyen pour faire évoluer Marclopt. Pour information, le salaire d'un journalier était de l'ordre de 200 francs par an, à cette époque.

- En 1817, création du cadastre napoléonien.  
Le marquis de Poncins, mécontent du découpage parcellaire, intègre un puits communal dans une de ses propriétés. Il faudra attendre soixante-dix ans pour que la municipalité décide de faire un procès à M. Ribert, gendre d'une descendante du Marquis, afin de récupérer le puits.
- En 1834, le préfet demande à la commune d'ouvrir une maison d'école et de recruter un instituteur. C'était l'une des premières revendications du cahier de doléances en 1789. Il faudra attendre dix ans pour que ce soit effectif à Marclopt.
- En 1853, afin que Marclopt redevienne une paroisse, il est nécessaire de réparer l'église. Les « gros contribuables » imposent la vente du communal, ce qui correspond à une cessation du patrimoine, impensable pour un agriculteur,

cela a dû être une torture morale pour les élus « petits contribuables ».

- Le 22 septembre 1870, en pleine guerre Franco Prussienne, l'Empereur demande à chaque commune d'avoir au moins un garde-national. Le conseil vote des dépenses pour le garde national : 20 francs pour la poudre fine, 10 francs pour le plomb et la capsule. « Ce budget sera pris pour moitié sur l'église et l'autre moitié sur le presbytère », mais ce qui est le plus étonnant, c'est le commentaire en marge : « Nous ne votons pas pour des fusils, nous avons nos fusils de chasse ».
- Le 21 mai 1900, il est proposé à la commune d'établir un réseau téléphonique. La municipalité rejette ce projet. Elle fera de même le 15 novembre 1908, et ce n'est que le 7 juin 1922 qu'une cabine téléphonique est enfin installée dans un des bars du village.

Décidément, les conseils ont du mal à accepter le téléphone car, le 5 septembre 1952, la commune refuse d'installer l'automatique rural. En 1972, la mairie s'équipe d'un téléphone et le 10 avril 1976 une cabine téléphonique est montée place de l'église. Marclopt entrait dans la modernité !

Ce ne sont que des exemples, parmi d'autres, qui font la culture de Marclopt et ses traditions, mais qui se souvient de ces histoires ?

En 1968, il restait 186 Marcloptaires dans notre village, depuis nous sommes plus de 520, sans que Marclopt ait changé pour autant.



## Gestion des déchets

### Pourquoi se préoccuper des déchets aujourd'hui ?



#### Pour l'environnement :

Les déchets peuvent avoir des impacts sur la santé humaine et sur l'environnement, s'ils ne sont pas correctement gérés.

La raréfaction annoncée de certaines ressources non renouvelables rend indispensable de :

- Consommer ces ressources de façon efficace, d'où l'urgence de la prévention des déchets ;
- Tirer parti des déchets, grâce à la réutilisation, au recyclage, puis à la valorisation énergétique.

#### Pour la fiscalité

La gestion des Ordures Ménagères Résiduelles (ce qui n'est pas recyclable) est devenue problématique du fait de leur augmentation. L'état exerce avec la T.G.A.P. (Taxe Générale

sur les Activités Polluantes) une pression auprès des collectivités pour faire baisser leur volume.

Cette taxe de 17€ par tonne sera de 65€ en 2025 .

#### Il est donc urgent de réduire le contenu de nos poubelles vertes.

Nous pouvons recycler le verre, les emballages, papiers mais aussi les tissus, articles de maroquinerie.

Nous pouvons aussi modifier nos comportements.

A Marclopt, nous trions bien mais pas assez. C'est pourquoi nous avons lancé un défi aux marcloptaires à l'occasion de la SERD (Semaine Européenne de Réduction des Déchets) : il s'agissait de concentrer ses efforts pendant cette semaine pour réduire

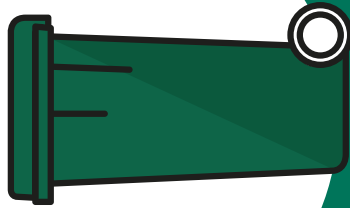
le volume de la poubelle de cuisine. Il faudra bien évidemment continuer les efforts au-delà de cette semaine de sensibilisation,

**Nous avons un enjeu de taille face à nous mais ne nous décourageons pas. Faisons de notre mieux , le plus petit geste compte.**









Des communes possèdent plusieurs secteurs de collecte. Pour connaître votre secteur, se référer aux calendriers spécifiques (avec plans fournis) ou consultez le site internet de la communauté de communes :

[www.forez-est.fr](http://www.forez-est.fr)

# COLLECTE 2022 ZONE A

## DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



### COLLECTE

Sortir les bacs couvercles fermés la veille au soir et les rentrer au plus tôt après le ramassage (au plus tard le soir même)

**CONTACT  
SERVICE DÉCHETS**  
➤ **04 77 28 29 38**

### LES 5 DÉCHÈTERIES DE FOREZ-EST SONT À VOTRE DISPOSITION

- CHAZELLES-SUR-LYON | 04 77 54 35 40
- ÉPERCIEUX-SAINT-PAUL | 09 71 00 49 86
- FEURS | 04 77 26 51 92
- MONTROND-LES-BAINS | 04 77 94 52 69
- PANISSIÈRES | 09 71 00 49 87

Panissières fermée tous les matins sauf les vendredis et samedis

Merci de contacter le service déchet avant un dépôt d'amiante.



	Semaines paires					Semaines impaires				
	Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi	Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
AVEZIEUX										
BELLEGARDE-EN-FOREZ rouge				X					X	
BELLEGARDE-EN-FOREZ bleu										X
CHAMBÉON										
CHAZELLES-SUR-LYON jaune										
CHAZELLES-SUR-LYON rouge				X					X	
CHAZELLES-SUR-LYON bleu										
CIVENS rouge										
CIVENS bleu										
CLEPPÉ										
CUZIEU bleu										
CUZIEU vert										
FEURS jaune										
FEURS rouge										
FEURS bleu										
MARCLOPT										
MONTROND-LES-BAINS jaune										
MONTROND-LES-BAINS rouge										
MONTROND-LES-BAINS bleu										
PONCINS										
POUILLY-LES-FEURS										
RIVAS rouge										
RIVAS bleu										
SAINT-ANDRÉ-LE-PUY rouge										
SAINT-ANDRÉ-LE-PUY bleu										
SAINT-CYR-LES-VIGNES										
SAINT-LAURENT-LA-CONCHE										
SAINT-MÉDARD-EN-FOREZ										
SALT-EN-DONZY										
SALVIZINET										
VALEILLE										
VEAUCHE jaune										
VEAUCHE rouge										
VEAUCHE bleu										

**ATTENTION :** Tous les jours fériés sont travaillés, sauf le **samedi 3<sup>er</sup> janvier** où la collecte est décalée au jour ouvrable suivant.

## Gestion des déchets



### 7 clés pour diminuer le volume de ses ordures ménagères résiduelles

#### 1 : PRATIQUER LE TRI

Nous produisons de plus en plus de déchets. Une grande partie peut être recyclée ou réutilisée. Il est donc très important de bien trier. Nous avons à notre disposition une variété de conteneurs pour accueillir ce qui peut être recyclé : papiers, emballages, verres, textiles etc...

#### 2 : REDUIRE LES EMBALLAGES

Nous pouvons acheter en vrac, utiliser des sacs en tissu pour les courses, une gourde plutôt que des bouteilles plastiques (le plastique est très long à se décomposer), éviter la vaisselle jetable etc...

#### 3 : EVITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Une bonne gestion de son frigidaire évite de jeter des aliments périmés. On peut aussi recycler les déchets de cuisine de diverses façons : le citron, les coquilles d'œufs etc ...

#### 4 : ECONOMISER LE PAPIER

Si on ne lit pas les pubs, coller un STOP PUB sur sa boîte aux lettres. N'imprimer que si c'est indispensable, réutiliser le verso des feuilles pour faire un brouillon, réutiliser certains emballages etc ...

#### 5 : MAITRISER SA CONSOMMATION

On peut louer plutôt que d'acheter, réparer plutôt que de jeter. Le marché de l'occasion peut être une bonne solution pour certains articles. De manière générale on peut s'orienter vers des produits réutilisables plutôt que jetables (lingettes, éponges ...) On peut aussi assez facilement fabriquer soi-même ses produits d'entretien ou de beauté.

#### 6 : RECYCLER

Certaines associations peuvent nous aider en récupérant les objets que nous ne voulons plus.

Pour l'électroménager défectueux, elles les réparent et les revendent à bas prix. (ENVIE COLLECTE St Etienne et Roanne)

Les ressourceries récupèrent et remettent en état tout ce que vous pouvez leur apporter. Elles revendent également. (Chazelles sur Lyon et St Symphorien sur Coise)

De plus, ces associations sont des chantiers d'insertion qui offrent à

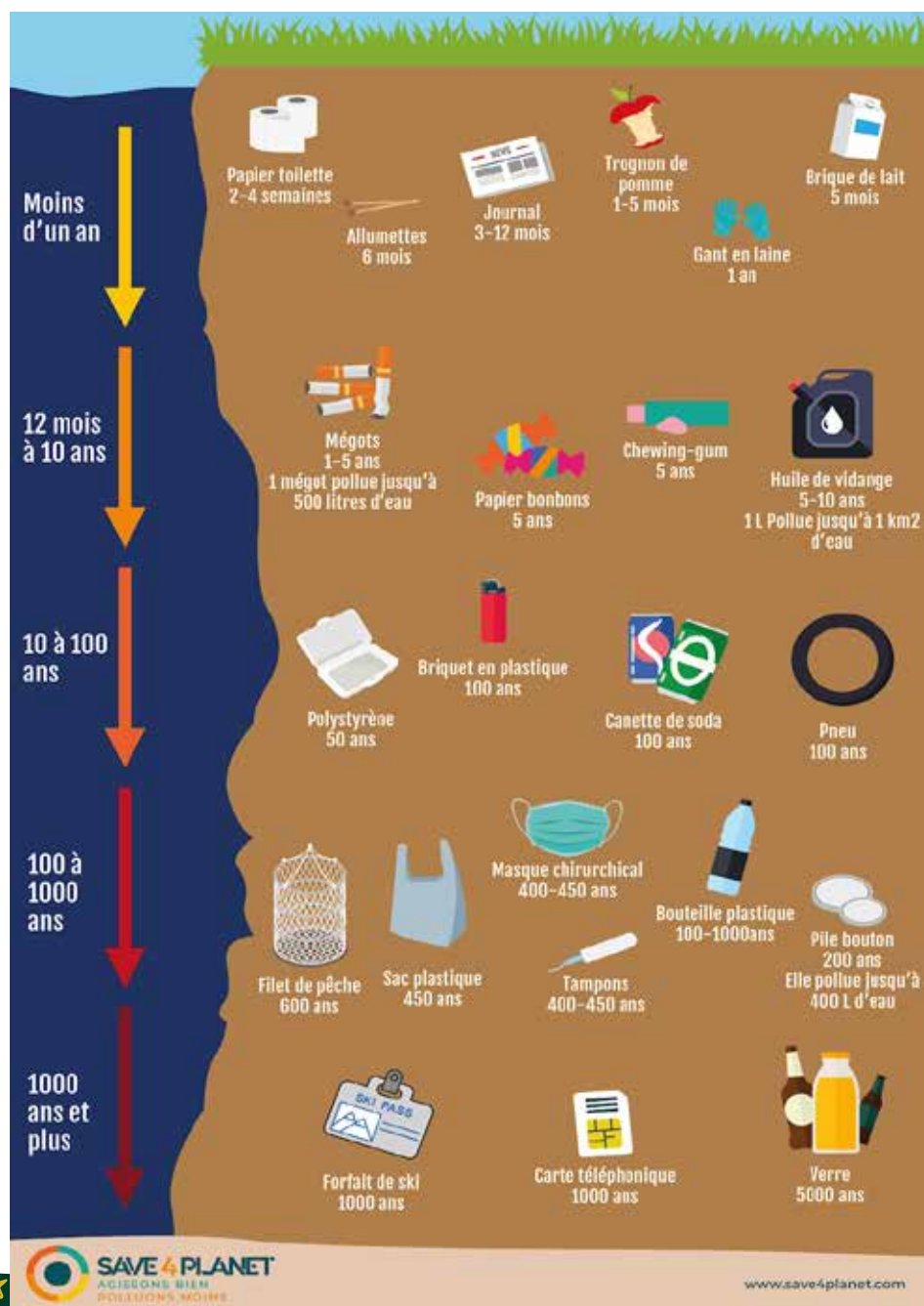
leurs employés un tremplin pour retourner dans la vie active.

#### 7 : DECHETS VERTS

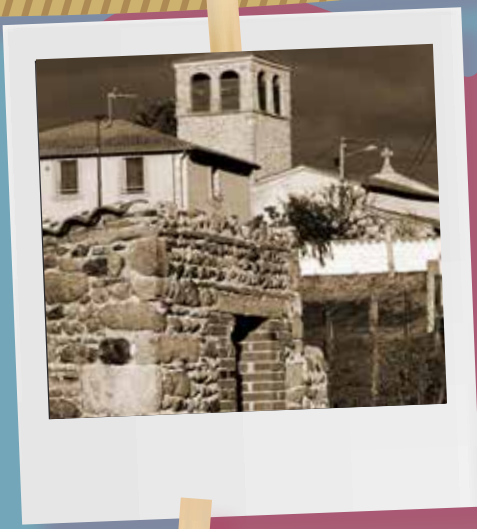
Le compost permet de recycler de nombreux déchets.

Vous pouvez utiliser votre tonte pour du paillage.

Vous pouvez aussi broyer les déchets plus importants.



# Marclopt au fil du temps



École communale en 1877  
Mairie actuelle

